

ECOLO-GROEN Anderlecht

Programme 2018-2024

Sommaire

| | |
|--|----|
| <i>Action sociale</i> | 3 |
| <i>Une bonne gestion de l'administration communale</i> | 6 |
| <i>Commerce</i> | 8 |
| <i>Culture – Cultuur</i> | 10 |
| <i>Démocratie et participation</i> | 15 |
| <i>Développement des quartiers fragilisés</i> | 18 |
| <i>Emploi</i> | 20 |
| <i>Enfance</i> | 23 |
| <i>Enseignement - Onderwijs</i> | 25 |
| <i>Finances et fiscalité</i> | 31 |
| <i>Jeunesse</i> | 33 |
| <i>Logement</i> | 36 |
| <i>Mobilité – Espace public</i> | 39 |
| <i>Politique des aînés</i> | 42 |
| <i>Police</i> | 45 |
| <i>Prévention et sécurité</i> | 47 |
| <i>Qualité de la vie (Environnement et propreté)</i> | 49 |
| <i>Santé</i> | 53 |
| <i>Solidarité internationale</i> | 55 |
| <i>Sport</i> | 57 |
| <i>Urbanisme</i> | 59 |

Action sociale

CONSTATS

5 *C'est au niveau local que se manifestent le plus les problèmes sociaux. L'ensemble de l'action sociale doit être pensée localement, mais aussi globalement. Le CPAS, centre de l'action sociale dans la commune, se doit non seulement de répondre au mieux aux situations qui appellent une aide d'urgence mais également être générateur d'initiatives en matière culturelle, économique, sociale, environnementale ou artistique.*

10

La politique sociale doit être transversale : il s'agit pour Ecolo d'aborder la question de la politique sociale et de la solidarité dans l'ensemble des politiques menées et de prioriser l'action sociale pour répondre au mieux aux besoins des citoyens.

15

L'aide sociale est un droit, la solidarité doit se manifester à l'égard des catégories de la population les plus fragilisées. Malheureusement, trop fréquemment, cette aide vise uniquement à « réinsérer » les personnes dans le marché du travail, au détriment de leurs compétences réelles ou de leurs aspirations.

20

Il faut donner au CPAS les moyens humains et financiers d'assurer ses missions globales d'aide vis-à-vis de toute personne qui en a besoin, quelle que soit sa nationalité.

Le CPAS doit en outre associer les usagers à la définition de sa politique en les consultant, afin de faire des choix plus adaptés. A cette fin, a été créé le Conseil Consultatif des usagers en 2010.

25

PROPOSITIONS D'ECOLO-GROEN

Une politique de l'action sociale renforcée et concertée

30 • L'objectif est de mener des politiques sociales transversales et globales avec les autres échevinats et institutions. Le CPAS doit être le pivot central de la solidarité et de l'action sociale au niveau communal et rester attentif au fait que les questions environnementales peuvent aussi être des questions de justice sociale ;

35 • Malgré les restrictions financières, veiller à ce que le CPAS remplisse au mieux ses missions d'aide vis-à-vis de toute personne qui en a besoin, quelle que soit sa nationalité, et lui faire jouer pleinement son rôle d'outil de lutte et de prévention contre la pauvreté ;

40 • Développer une politique cohérente et concertée de l'action sociale avec tous les acteurs sociaux, en renforçant les synergies entre le CPAS, la commune (Echevinat de l'Action sociale) et les associations oeuvrant dans le domaine social ;

45 • Adapter la dotation communale au CPAS, actuellement insuffisante, à l'évolution de la situation sociale ;

• Dans un souci de bonne gouvernance, veiller à rechercher et utiliser systématiquement tous les subsides disponibles, régionaux, fédéraux et européens, ainsi qu'à améliorer le recouvrement des créances dues au CPAS ;

50 • Impliquer les usagers dans la politique d'action sociale, en poursuivant et développant la dynamique participative du Conseil Consultatif des usagers sociaux.

• Assurer une meilleure coordination des politiques sociales du logement et de la santé ainsi que des aides à domicile et des plannings familiaux, actuellement disséminées entre de multiples intervenants ;

• Optimiser la collaboration avec le niveau Régional et utiliser les ressources locales en vue de rédiger un rapport annuel sur la pauvreté à Anderlecht, en concertation

- avec les associations et les personnes aidées concernées, pour en faire un outil d'évaluation et de propositions destiné à tous les intervenants sociaux (services communaux, associations...);
- 55
- Encourager le travail en réseau des acteurs locaux, favoriser les comités d'usagers du CPAS et continuer à proposer aux associations un support logistique afin de poursuivre la dynamique de la coordination sociale anderlechtoise ;
- 60
- Organiser la concertation entre les différentes structures d'accueil communales de l'enfance, notamment en ce qui concerne les enfants et les familles en difficulté, et faciliter l'accueil extrascolaire des enfants défavorisés ;
 - Dissocier insertion sociale et insertion professionnelle : promouvoir un travail d'insertion qui ne soit pas limité à l'insertion professionnelle, mais qui soit un véritable travail d'insertion et d'émancipation sociale et culturelle offrant à tous
- 65
- l'occasion de reconstruire des liens sociaux, de reprendre confiance et d'accéder à l'autonomie ;
 - Soutenir les initiatives d'émancipation des femmes n'ayant pas accès au monde du travail et de la formation, pour des raisons familiales ou culturelles ;
- 70
- Faciliter l'accès aux formations et à des activités pour les parents, notamment en améliorant l'offre de structures d'accueil des enfants, crèches ou haltes-garderies ;
 - Rendre les informations compréhensibles aux nouveaux habitants et orienter les personnes en fonction de leurs besoins, en restant attentif à la problématique linguistique ;
- 75
- Un accueil respectueux des usagers**
- Optimiser les conditions d'accueil des usagers du CPAS ;
 - Renforcer l'accessibilité des services sociaux, par la création d'antennes de proximité dans les différents quartiers ;
- 80
- Améliorer la qualité de la prise en charge des personnes en difficultés;
 - Renforcer, au sein du personnel du CPAS, un esprit de travail et d'accueil orienté vers le service à l'utilisateur, le respect de la dignité des personnes, l'analyse des problèmes soulevés, leur compréhension et la recherche de solutions concertées.
- 85
- Des services d'aide sociale qui répondent aux besoins des personnes en difficulté**
- Amplifier les services d'insertion socioprofessionnelle (ISP) ;
 - Créer une entreprise d'économie sociale « titres-services » ;
 - Renforcer l'efficacité du service « médiation de dettes » du CPAS et créer des « écoles de consommateurs » ;
- 90
- Développer la cellule « énergie » pour les dettes en eau, gaz ou électricité.
 - Veiller à rendre accessibles les activités culturelles, artistiques ou sportives aux catégories de population les plus fragilisées, en renforçant notamment la cellule culturelle et sportive du CPAS. En matière sportive, poursuivre et étendre l'usage des « chèques-sport » ;
- 95
- Renforcer l'aide à domicile afin de réduire le recours à un placement coûteux en maison de repos ;
 - Augmenter le nombre des appartements de transit, notamment pour les personnes victimes de violences conjugales ;
- 100
- Favoriser l'articulation d'un suivi individuel et d'un travail de type collectif pour améliorer à la fois la situation financière et la qualité de vie, pour valoriser les compétences, créer des liens sociaux et permettre à chacun d'accéder à l'autonomie (via par exemple des ateliers énergie, alimentation saine ...);
 - Encourager et soutenir les initiatives telles que les Services d'Echange Local (SEL) et autres initiatives de solidarité et d'échange au sein d'un quartier ou de la

- 105 commune. Mettre des assurances « volontaires » à disposition des SEL et des associations de volontariat ;
- Encourager les initiatives de quartiers, par exemple les jardins et composts collectifs ou les fêtes de voisins.
- 110 **De meilleures conditions de travail pour les travailleurs sociaux**
- Accroître le nombre d'assistants sociaux du CPAS pour atteindre un chiffre optimal d'un assistant social pour 100 dossiers, engager du personnel administratif supplémentaire pour permettre aux assistants sociaux de se consacrer davantage au travail social ;
- 115
- Améliorer la satisfaction au travail des assistants sociaux par une meilleure prise en compte de leurs difficultés et par une valorisation de leur activités ;
 - Développer une politique concertée de formation du personnel et des assistants sociaux avec une spécialisation des assistants sociaux en charge de l'accueil des usagers réputés plus « difficiles » (toxicomanes, S.D.F...);
- 120
- Etablir la confiance entre toutes les catégories de personnel et les « politiques » du CPAS par une meilleure transparence entre tous et par le respect du travail de chacun et renforcer la communication entre les 4 niveaux : usagers, travailleurs, intervenants extérieurs, décideurs.
- 125 **Vers une meilleure gestion du Home Van Hellemont**
- Développer une gestion saine et performante tant au niveau de la gestion humaine que financière afin de résorber le déficit chronique ;
 - Développer un projet de vie citoyen en phase avec les réalités sociales (projet de vie axé sur la dépendance physique et psychique des aînés) ;
- 130
- Développer une infrastructure adéquate à la fois aidante pour les résidents et suffisamment ergonomique pour les travailleurs.

Une bonne gestion de l'administration communale

135

CONSTATS

140 *L'administration communale se doit de rendre le meilleur service possible à la population et d'être à la fois accessible, accueillante et performante. Le personnel communal a un rôle essentiel à jouer dans ce cadre. Pourtant, la gestion proactive du personnel est insuffisamment développée au sein de l'administration communale et se limite trop souvent à une simple gestion au jour le jour, sans vue prospective.*

145 *Administrer une commune, c'est aussi gérer les prestations à fournir à la population, élaborer le budget communal, assurer son exécution, et prendre des décisions qui, en fonction de leur qualité, sont susceptibles d'avoir un impact financier et un impact sur la population, plus ou moins favorables. Force est de constater que ces tâches ne sont aujourd'hui pas réalisées de manière optimale. La piètre qualité des documents présentés au conseil communal et de certains services fournis indiquent par exemple que tous les organes de la commune (politiques et administratifs) doivent opérer un saut qualitatif.*

150

PROPOSITIONS ECOLO-GROEN

155 Un accueil amélioré et des services plus accessibles

- Assurer une meilleure accessibilité de l'administration communale en termes d'horaires d'ouverture (ouverture le samedi matin) ;
- Mettre en place une véritable stratégie d'accueil dans les administrations locales, en développant, par exemple, un "pool d'accueil" suffisamment généraliste pour donner des informations de base ou orienter les demandeurs vers les spécialistes ;
- Développer l'accueil des nouveaux habitants de la commune (pack d'accueil, réunion d'accueil, ...) ;
- Favoriser l'accessibilité des services au public via internet (mise en ligne de documents officiels, simplification des démarches administratives, ...), tout en maintenant l'offre de services au guichet.

160

165

Une gestion dynamique du personnel

- Augmenter l'efficacité des services communaux par une gestion dynamique des ressources humaines, incluant l'adaptation du cadre à l'évolution des besoins et des nouvelles politiques, ainsi que la mise en œuvre d'évaluations visant notamment à améliorer la formation du personnel et à doter les services des compétences voulues ;
- Développer une politique de ressources humaines reposant sur des recrutements et promotions objectifs (organisation d'examens et de concours, conduisant à l'engagement et à la promotion des personnes les plus aptes à exercer la fonction), une formation continue du personnel pour lui permettre de développer ses compétences, et le bien-être effectif au travail ;
- Prohiber et se battre contre toute politisation de l'administration ;
- Renforcer la lutte contre les discriminations à l'embauche au sein de la fonction publique communale en veillant tant que possible à ce que le personnel soit le reflet des diverses composantes de la population anderlechtoise, y compris en ce qui concerne la parité hommes/femmes ;
- Privilégier le recrutement d'un personnel qualifié à même de contribuer efficacement à la réalisation des projets et missions déterminés par le collègue.

170

175

180

185

Une administration performante et bien gérée, attentive à ce que son action s'inscrive dans la perspective d'un développement durable

- 190 • Systématiser l'intégration de clauses sociales et environnementales exigeantes dans les marchés publics de la commune, de manière à clairement encourager les opérateurs qui inscrivent leur action dans un développement durable ;
- 195 • Garantir la transparence, l'éthique et la mise en concurrence loyale, dans le cadre des marchés publics, quel que soit le type de marché (adjudication, appel d'offres ou procédure négociée où une consultation de minimum 6 prestataires sera requise) ;
- 195 • En toute matière, respecter scrupuleusement l'ensemble des textes normatifs applicables et éviter ainsi tant que possible les frais inutiles liés aux contentieux qui découleraient d'un manque de rigueur dans la gestion des dossiers ;
- 200 • Améliorer la collaboration entre le conseil communal (et ses commissions), le collège des Bourgmestre et échevins et les fonctionnaires, tous impliqués dans la gestion communale;
- 205 • En début de législature, organiser un audit et une évaluation, interne et externe, du fonctionnement de la commune et de l'administration, les rendre public dans la première année de législature, et les accompagner d'un protocole d'amélioration ;
- 205 • Développer une transversalité entre les différents services communaux et services du CPAS (par exemple, en créant des groupes pluridisciplinaires de gestion de projets et en développant une politique de communication interne systématique entre services) ;
- 210 • Dans un souci de transparence et de participation citoyenne, améliorer la qualité, la lisibilité et l'objectivité du rapport annuel communal, et le publier sur le site de la commune ;
- 215 • Etablir des tableaux de bords qui permettront de suivre et d'évaluer l'action du collège ;
- 215 • Assurer la gestion du patrimoine communal de manière planifiée et poursuivre une politique patrimoniale durable, privilégiant l'investissement à long terme, notamment par la reconstitution d'une régie foncière et par l'entretien et la rénovation du patrimoine communal bâti ;
- 220 • Créer un service d'études (traitant des espaces publics, des travaux publics, des espaces verts, de la mobilité, ...) au sein de l'administration afin de limiter le recours aux bureaux d'études extérieurs ;
- 220 • Intégrer le principe d'égalité hommes/femmes dans les différentes politiques et développer une « politique des genres », qui analyse, pour les mesures envisagées, leur différence éventuelle d'impact sur les femmes et les hommes ;
- 225 • Veiller à ce que l'ensemble de l'action communale s'intègre dans la politique de développement durable ;
- 225 • Etudier la possibilité d'offrir des services décentralisés (bureaux volants, antennes de quartiers, ...).

230 **Commerce**

CONSTATS

235 Le déclin du commerce de proximité dans les noyaux commerciaux se poursuit. Si l'une des raisons est en partie la diminution du pouvoir d'achat des habitants, l'implantation de très grandes surfaces en périphérie de la commune ainsi que la crainte des nuisances liées aux projets de rénovation de l'espace public, n'arrangent rien.

240 Le soutien aux noyaux commerciaux passe par une politique concertée de réhabilitation de l'environnement urbain dans le centre historique, de qualité de l'éclairage urbain, de gestion active de la mobilité et du stationnement,...

245 Les associations de commerçants et Atrium mènent une action utile et doivent être soutenus.

PROPOSITIONS ECOLO-GROEN

250 • Viser des commerces de qualité et diversifiés dans les noyaux commerciaux urbains ;

• Soutenir les activités d'Atrium à Anderlecht ;

• Impulser de la pro activité via une meilleure collaboration avec le service communal des Classes Moyennes ;

255 • Soutenir les associations de commerçants dynamiques (braderies, fêtes de quartier,...) ;

• Refuser toute nouvelle implantation commerciale de grande ampleur non intégrée aux noyaux commerciaux existants ;

• Etendre et diffuser un guide des commerces et de l'Horeca à Anderlecht ;

260 • Favoriser le développement de terrasses pour l'Horeca, en veillant à en contenir les nuisances qui y sont liées ;

• Systématiser la création de logements au loyer accessible au-dessus des commerces, pour favoriser le commerce de proximité par exemple dans le quartier Wayez ;

265 • Mettre en valeur le patrimoine et des équipements culturels situés à proximité des noyaux commerciaux ;

• Développer le potentiel culturel et touristique d'Anderlecht : Anderlecht Historique, la Collégiale millénaire, le Béguinage, la Maison d'Erasmus, le Musée de la Gueuze, les Abattoirs dans un souci d'homogénéité avec l'action de la Région.

270 • Accompagner les commerçants vers la création d'une existence sur les réseaux sociaux et sur internet, ainsi que vers l'e-commerce.

• Valoriser et soutenir la promotion du petit commerce de qualité et du logement couplé ;

• Systématiser les appels d'offres aux commerçants et entreprises anderlechtoises, dans le respect de la loi sur les marchés publics ;

275 • Revaloriser les marchés locaux ; redynamiser un véritable marché bio dans le centre historique, à l'image de ce qui se fait dans d'autres communes ;

• Assurer un meilleur contrôle des commerces et des marchés (respect des lois sociales, hygiène, honnêteté des sources d'approvisionnement, respect de l'interdiction de sacs plastiques non-réutilisables,...).

280 • Soutenir les associations de commerçants, notamment pour la diffusion des informations liées à leurs membres

- Créer un espace communal bien localisé (court Saint-Guidon par exemple) en vue d'y assurer la distribution de produits locaux; ce lieu pourrait aussi servir de lieu de dépôt pour les GASAP.
- 285
- Acquérir plusieurs locaux commerciaux dans le noyau Wayez-Centre afin de les destiner à des commerces améliorant la mixité commerciale, en y favorisant ceux qui proposent des produits de qualité et/ou labellisés.
 - Améliorer l'attrait des noyaux commerciaux, en améliorant la mobilité piétonne et la qualité des espaces publics (installation d'œuvres d'art, placement de pergolas,...).
- 290
- Promouvoir le couplage de promenades agréables de shopping et de découvertes du patrimoine depuis des stations de transport en commun.

Culture – Cultuur

295 **CONSTATS**

L'accès à la culture est un droit fondamental, qui est un moyen de participer à la vie socio-culturelle de la commune. De plus, les événements culturels locaux peuvent être des lieux de rencontres pour tous les citoyens, créant du lien social.

300

Par le biais des centres culturels, des bibliothèques, des académies autant néerlandophones que francophones, la commune dispose de différents outils pour favoriser l'accès à la création et à l'expression d'un maximum de personnes. Pour nous, une politique culturelle vivante et ouverte sur le monde est avant tout multiculturelle.

305

Le centre culturel est devenu l'opérateur principal de la politique culturelle francophone et doit le rester. Le nouveau décret régissant les centres culturels bruxellois en constitue une base intéressante. La gestion de ce centre en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les autres acteurs culturels communaux et régionaux, est garante de son bon fonctionnement.

310

PROPOSITIONS ECOLO-GROEN

315 Un centre culturel comme acteur central et incontournable de la culture anderlechtoise

- Installer des panneaux d'affichage gérés par le centre culturel et placés stratégiquement à des points de forte fréquentation, reprenant toutes les activités culturelles se déroulant sur la commune (y compris les spectacles d'académies) ;
- Devenir un pôle de référence pour la création artistique ;
- Mettre en avant la dimension intergénérationnelle dans la création artistique ;
- Encourager les synergies avec le milieu associatif culturel anderlechtois et promouvoir leurs activités ;
- Veiller à s'investir davantage dans les différents quartiers, en veillant à toucher tous les publics ;
- Développer une structure à Cureghem pour accueillir des spectacles ;
- Soutenir les artistes et les compagnies en mettant à leur disposition des lieux de rencontre, de répétition, d'exposition et des ateliers d'artistes, en les informant des lieux disponibles sur la commune et dans les communes voisines et en leur proposant une aide logistique ;
- Accorder une attention particulière au soutien des jeunes artistes anderlechtois (groupes musicaux, danseurs, ...) ;
- Intensifier le travail du centre culturel dans les écoles, tous réseaux confondus, de manière à toucher tous les publics et à sensibiliser les enfants aux différentes formes culturelles ;
- Chercher à développer des activités aussi dans les maisons de repos ;
- Poursuivre le soutien à la Zinneke Parade et y encourager la participation d'un maximum d'acteurs anderlechtois ;
- Permettre un accès en soirée et le weekend à un maximum d'activités culturelles.
- Renforcer la collaboration avec la Maison d'Erasmus et les autres acteurs culturels ;
- Organiser un concours artistique communal auprès des écoles, tous réseaux confondus ;
- Soutenir la collaboration avec d'autres centres culturels voisins ;
- Améliorer la visibilité et la notoriété de la Maison des artistes ;

340

- 345
- Favoriser les occupations temporaires (par des artistes) des bâtiments inoccupés.

Un accès à tous à l'expression artistique et culturelle

- 350
- Favoriser, par le biais des académies, bibliothèques, écoles,..., la création et l'expression des habitants, jeunes et moins jeunes, et leur formation aux disciplines artistiques ; Inciter les collaborations avec les acteurs culturels néerlandophones, en organisant des activités communes et en cherchant des relais réciproques des activités de chacun ;
 - Renforcer l'action de la cellule culturelle du CPAS, qui favorise l'accès à la création culturelle des personnes défavorisées ;
- 355
- Améliorer l'information concernant l'article 27, géré par le CPAS, visant à favoriser l'accès des personnes défavorisées à des spectacles.

Des événements culturels et festifs

- 360
- Développer et promouvoir les « Parcours d'artistes » à Anderlecht pour mieux faire connaître le travail des artistes anderlechtois et permettre des contacts avec le public ;
 - Mettre en valeur les artistes anderlechtois via une journée « atelier ouvert » où ils peuvent se faire connaître et transmettre leur savoir faire ;
 - Organiser un festival de musique gratuit permettant de mettre en valeur de jeunes artistes locaux ;
- 365
- Inviter la culture dans la rue afin de permettre aux habitants de se réapproprier leur quartier (par exemple organiser un spectacle de rue après de gros travaux publics) ;
 - Encourager des animations et fêtes de quartier favorisant l'expression des différentes communautés présentes à Anderlecht (par exemple lors des journées sans voiture) ;
 - Reconnaître et mettre en avant la diversité des identités culturelles présente sur le territoire communal (festival gourmand, danses, etc.)
- 370
- Organiser et soutenir des activités intégrant une dimension interculturelle et Nord/Sud ;
 - Utiliser tous les outils d'information existants pour informer les différents publics des activités artistiques et culturelles (journal communal, site Internet communal, colonnes d'information, Maison de la Participation,...). Il s'agit de promouvoir les activités des institutions culturelles (centre culturel, bibliothèque, académies...) mais également des associations de proximité.
- 375
- Créer un guichet unique pour la location des salles disponibles sur le territoire communal ;

Une valorisation du patrimoine communal

- 385
- Récompenser annuellement et promouvoir « l'œuvre anderlechtoise de l'année », en collaboration avec les réseaux culturels néerlandophones.
 - Mettre en valeur le patrimoine culturel communal par l'introduction d'œuvres d'art dans l'espace public et dans les bâtiments communaux accessibles au public : sculptures, peintures, peintures murales, mobilier urbain,...
- 390

Bibliothèque

- Favoriser la rencontre de lecteurs via la visite d'auteurs de différentes origines culturelles pour la présentation de leur ouvrage, organiser des café-philosophiques
- 395
- Collaborer avec les associations locales pour favoriser la lecture et l'écriture auprès de personnes issues de milieux défavorisés, notamment via des séances de lectures publiques, et d'atelier d'écritures.

- Décentraliser via des antennes locales de la culture le prêt et l'échange de livres, ainsi que les animations précitées.
- 400
- Inciter la création de Givebox favorisant l'échange de livres ou autres objets gratuitement dans les rues, en réinjectant les livres manquant de succès via d'autres structures de réutilisation, les démarches nord/sud ou le recyclage.

Développer une politique touristique au départ du patrimoine culturel

- 405
- Participer de manière dynamique à la protection des monuments et des sites situés sur le territoire d'Anderlecht ;
 - Valoriser les monuments et sites d'Anderlecht (Maison d'Erasmus, Collégiale, Béguinage, l'architecture remarquable, berges du canal,...), en veillant à renforcer leur accessibilité et leur attrait touristique (outils d'information, extension des heures d'ouverture) ;
- 410
- Améliorer l'accessibilité au clocher de la collégiale et promouvoir son attrait touristique ;
 - Mettre à jour les brochures touristiques et culturelles communales ;
- 415
- Favoriser la valorisation de murs non-utilisés par de la création artistique, par exemple par de belles œuvres artistiques de *street art* ;
 - Créer des parcours-découvertes d'œuvres d'art au départ d'une information touristique à une station de transport en commun (par exemple le « Hall of fame » au parc des étangs, ou des maisons des déportés en lien avec le musée de la résistance, etc.);
- 420
- Créer un structure mettant en valeur l'histoire communale afin notamment d'assurer la transmission des histoires populaires ;
 - Réinstaurer des poèmes et embellir les façades de la rue Porselein pour refaire de cette rue un musée à ciel ouvert ;
- 425
- Chercher à étendre le principe des poèmes sur façades à d'autres rues/quartiers ;
 - Réaliser un parcours de sculptures voire de *street art* sur le terrain communal servant de parking en face de la collégiale ;
 - Améliorer la signalisation des sites touristiques et spécifiquement pour les piétons à partir des stations de métro ;

430

Algemeen

435

Ecolo-Groen gaat voor **cultuurbeleving die verbindt. Diversiteit, toegankelijkheid en kwaliteit** staan voorop. Lokaal cultuurbeleid is **maatwerk**. Het moet uitgaan van de noden in de lokale gemeenschap. Het is ook essentieel dat het toegankelijk en betaalbaar is voor iedereen.

440

De gemeente speelt hierbij een belangrijke rol en is essentieel als bemiddelaar tussen de verschillende groepen (kunstenaars, amateurs, cultuurinstellingen, wijk- en buurtinitiatieven,...). *De gemeente* treedt ook op voor zij die verstoken blijven aan cultuur.

445

De gemeente moet daarom bewoners en verenigingen prikkelen om zelf initiatief te nemen en dienen projecten actief te ondersteunen.

450

Vanuit een geïntegreerde visie op cultuur, vrije tijd en sport wil Groen in Anderlecht een **geïntegreerd vrije tijdsbeleid opzetten die de verschillende beleidsdomeinen samenbrengt**. Versterking van de sociale cohesie, persoonlijke ontplooiing en genieten staan centraal. Dit betekent dat cultuur, sport, evenementen, jeugd samen wordt uitgebouwd. Nu staan er nog vaak hoge schotten.

Cultuur, vrije tijd en sport, één geheel

- 455 Streef naar **gedeeld gebruik van infrastructuur en ruimte** in functie van efficiëntie en duurzaamheid. Zorg voor een plan om de gemeentelijke/stedelijke vrijetijdsinfrastructuur energie-efficiënt te maken. Verminder samen met de verenigingen en het publiek de globale CO₂-uitstoot van vrijetijdsinfrastructuur. Laat nieuwe gebouwen voldoen aan strenge energieprestatienormen en besteed aandacht aan ecologische design en materialen.
- 460
- Zet gebouwen in voor bredere maatschappelijke taken, niet alleen voor culturele of sportactiviteiten, maar ook voor diverse activiteiten van wijkbewoners, sociale groepen enzovoort ;
 - Vereenvoudig procedures, inschrijvingsformulieren, tarievenstructuren, subsidieregelingen, gebruikersreglementen,... Leid initiatiefnemers naar de juiste subsidies en procedures, om zo drempels weg te nemen en initiatieven van onderuit te laten groeien ;
- 465
- Zet de park- en natuurgebieden van onze gemeente in voor allerlei vrijetijdsaspecten ;
 - Waak erover dat de gemeente niet in de plaats maar aanvullend programmeert op verenigingen, een goed programmatiebeleid is er een die zoveel mogelijk concurrentie met bestaande programmering vermijdt ;
- 470
- De kanalen van de lokale overheid meer gebruiken om initiatieven van burgers te verenigingen bekend te maken en te promoten, minder ter promotie van het gemeentelijk beleid op zich ;
- 475
- uitbouw vrijwilligerswerking: werving, statuut, verzekering, vorming, poolvorming, (tijdelijk) ter beschikking stellen aan verenigingen en organisaties... ;

Versterk het Nederlandstalig cultureel aanbod

- 480 De driehoek Bibliotheek- Gemeenschapscentrum - Cultuurbeleidscoördinator vormt de basis van een lokaal vrije tijdsaanbod. Deze wordt aangevuld met de belangrijkste culturele spelers. Ook met de scholen van Anderlecht worden verbanden gelegd in het kader van het Brede School concept.
- 485
- Er komt een formeel overlegorgaan tussen de Nederlandstalige en de Franstalige vrijetijdsverenigingen. Hierbij wordt een permanente uitwisseling van informatie vooropgesteld, die leidt tot gemeenschappelijke initiatieven en afstemming ;
 - Creatie van een prijs "kunstwerk van het jaar" ;
- 490
- De gemeente ontwikkelt een artiestenparcours in Anderlecht ;
 - De gemeente ondersteunt de Zinneke Parade en stimuleert maximaal de participatie aan dit sociaal artistiek project ;
 - Bied infrastructuur, financiële en materiële steun aan cultuurverenigingen, buurtcomités en particuliere initiatieven van burgers. Zoek naar hefboomen voor lokale, duurzame ontwikkeling, vertrekkend van de context(en) in de wijken en deelgemeenten. Dit kan bijvoorbeeld gaan over verbindingen leggen tussen kunst en lokale handel, zoals pop-up initiatieven Mest en Nest ;
- 495
- De academie is een plaats waar culturele verenigingen onderdak krijgen of jongeren repetitie- en presentatieruimten gebruiken ;
- 500
- Ruimte bieden is ook kansen geven. Benut waar mogelijk ook infrastructuur van derden. Geef creatieve jongeren een duwtje in de rug door hen een podium te bieden. Geef ondersteuning aan cafés, jeugdhuizen of verenigingen die een lokale

- band op de affiche zetten. Promoot samenwerking tussen cultuur- en jeugddiensten ;
- 505 • Breng cultuur zo dicht mogelijk bij de mensen. Cultuurbeleid dat inzet op nabijheid versterkt de sociale cohesie. Breng mensen samen in de eigen instellingen, namelijk de cultuurcentra en openbare bibliotheken, op straat, in de wijk of buurt tijdens een burendag, een straatbarbecue een wijkfeest of een rusthuis ;
- 510 • Ga actief op zoek naar manieren om kansengroepen te bereiken, door een diverse programmatie en het betrekken van etnisch-culturele verenigingen, verenigingen tegen armoede en andere, door de uitbouw van een lokaal netwerk (met externe partners en de culturele cel van het OCMW), door promotie via de Paspartoe ;

515 **Duurzaam cultuurbeleid**

Cultuurbeleid kan enkel kwaliteitsvol zijn als die ook duurzaam is.

- 520 • Stimuleer muziek- en andere festivals om hun ecologische voetafdruk te verminderen. Samenwerking met de milieudienst, communicatiedienst en lokale economie zijn troeven om feesten te verduurzamen en een lokaal karakter te geven ;
- Met een feestencharter, zoals in Mechelen, engageren initiatiefnemers zich om feesten leefbaar te houden ;
- 525 • Pleidooi voor een concreet plan om de gemeentelijke vrijetijdsinfrastructuur energie-efficiënt te maken ;
- Laat openbaar vervoer aansluiten op culturele activiteiten. Het cultureel aanbod moet toegankelijk zijn voor mensen uit de buurt én omliggende gemeenten. Laat de programmatie zoveel mogelijk rekening houden met de dienstregelingen. In samenwerking met de MIVB kunnen cultuurverenigingen zorgen voor een financiële stimulans om met het openbaar vervoer te komen, bijvoorbeeld met een combiticket concert plus vervoer ;
- 530

535 **Een ambitieus erfgoedbeleid**

De gemeente werkt actief mee aan initiatieven die het cultureel en onroerend erfgoed ondersteunen. Hierbij worden **vier kerntaken** (behoud, beheer, documentatie, ontsluiten) als basis genomen. Erfgoed heeft veel raakvlakken met cultuur, jeugd, sport en onderwijs en moet daarom in een geïntegreerde wijze worden aangepakt.

- 540 • Bouw een eigen erfgoeddienst uit, al dan niet samen met naburige gemeenten. Die kan een rol spelen in de ontsluiting van erfgoed en de opbouw van een sterker draagvlak, bij advisering van opname op inventarissen, bij bescherming en restauratie. De School in de Van Wingestraat of de Curohall zijn twee goede voorbeelden waarbij een eigen erfgoeddienst een belangrijke taak kan vervullen ;
- 545 • Neem actief deel aan zowel de erfgoeddag, de Week van de Smaak als aan de Monumentendagen ;
- De gemeente plaatst culturele affichage op strategische plaatsen waar het culturele aanbod aan een zo groot mogelijk publiek bekend wordt gemaakt ;
- 550 • Ontwerp een toeristisch beleid gebaseerd op het gemeentelijk erfgoed, bijvoorbeeld door het creëren van parcours die het gemeentelijk erfgoed valoriseren en ontsluiten ;
- Erfgoed betreft niet alleen het verleden, maar ook over de creatie van toekomstig erfgoed: Anderlecht wordt een referentiepool op gebied van artistieke creatie ;

555 **Démocratie et participation**

CONSTATS

560 *La commune a la réputation d'être le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. C'est avec l'administration communale que le citoyen est le plus souvent en contact. Pourtant, il n'est pas toujours bien informé de ce qui se passe dans sa commune ou son quartier. Il est donc capital qu'il ait un accès facile à l'information.*

565 *Pourtant pour ECOLO, l'information ne suffit pas. Le citoyen doit pouvoir participer de manière active à la gestion de la commune. Aujourd'hui, un service Participation a été créé à Anderlecht. Celui-ci a dynamisé le dialogue entre l'administration communale, les associations et comités de quartiers. Des expériences participatives ont vu le jour dans différents domaines, mais elles demeurent isolées. Cependant, on a constaté à plusieurs reprises des enquêtes publiques bâclées, insuffisamment annoncées qui n'ont rassemblés que quelques habitants (PCD, Agenda 21...). Aujourd'hui, les autorités communales confondent trop souvent information et participation. En effet, sur certains projets importants pour notre commune tel que le projet de « parking Vaillance,, elle s'est contentée d'informer sans consultation en amont du projet. Il est indispensable d'avancer dans la relation entre le citoyen et la commune et stimuler la démocratie participative.*

575 *La démocratie se verra aussi renforcée en améliorant la confiance dans le politique. Cette confiance passe notamment par le non-cumul des mandats, des rémunérations privées et par le respect scrupuleux des règles d'éthique ainsi que par une transparence plus importante des décisions d'intérêt public et collectif. En effet, aujourd'hui encore, il est nécessaire de réaffirmer que certains échevins cumulent des mandats politiques (député,...) ou des activités professionnelles privées qui les empêchent de se consacrer à temps-plein pour notre commune et induit un certain absentéisme au sein de la commune et des organismes qu'ils sont sensés contrôler.*

585 **PROPOSITIONS ECOLO-GROEN**

Un dialogue continu avec les citoyens

- Publier le projet de budget communal et l'accompagner d'une note didactique explicative et de séances publiques d'information ;
- 590 • Publier une newsletter périodique à laquelle les citoyens qui le souhaitent peuvent s'abonner ;
- Désigner un-e fonctionnaire chargé-e de l'information des citoyens ;
- Procéder, à mi-législature, à une évaluation quantitative et qualitative des pratiques de participation mises en place, évaluation qui, accompagnée de ses conclusions et recommandations, sera débattue et adoptée en séance du conseil communal ;
- 595 • Impulser des débats publics sur les grands enjeux communaux avant les prises de décisions (Projet parking Vaillance, piétonnier,...).
- Mettre en place des moments structurels de rencontres dans les différents quartiers entre le Collège et les habitants pour rendre compte des actions réalisées et prendre en considération les demandes des habitants ;
- 600 • Développer les outils d'information existants dans le sens d'une plus grande participation des acteurs (ouverture aux associations et comités de quartiers, interactivité du site Internet, journal des usagers sociaux au CPAS...);
- 605 • Donner de la visibilité aux femmes dans les outils de communication de la commune (journal communal ...);

- 610 • Adopter une charte de fonctionnement du journal communal et créer un comité de rédaction mixte, à la fois composé d'élus de tous les partis démocratiques présents au conseil et de représentants de la population (par exemple: une représentation des comités de quartiers) ; Veiller au pluralisme politique du journal communal ;
- 615 • Veiller à réduire la fracture numérique en ne tenant pas à l'écart les aînés, les personnes sans emploi, les jeunes en situation précaire (par exemple, en proposant des lieux publics d'accès à ces outils, en organisant des formations adaptées,...) ;
- 620 • Améliorer la diffusion et l'accessibilité des documents consultables par le public ;
- 620 • Améliorer la qualité de l'accueil du public à la Maison communale et dans les services de l'administration ; mettre en place une politique globale et cohérente en matière d'accueil ; développer l'accueil des nouveaux habitants ;
- 625 • Être à l'écoute des demandes des habitants, en assurer le suivi efficace, informer clairement les habitants des suites apportées à leurs demandes ;
- 625 • Donner la possibilité aux citoyens d'introduire des réclamations envers les services administratifs de la commune et instaurer une médiation par l'engagement d'un médiateur indépendant relevant du conseil communal tel que dans les communes de Woluwé-Saint-Lambert, de Schaerbeek et d'Ixelles ;
- 625 • Appliquer de manière transparente le droit d'accès à l'information et aux documents demandés et rappeler régulièrement (via le journal communal, le site internet, la presse locale ...) les droits des citoyens en la matière.

630 **Un renforcement de la participation des habitants**

- 635 • Développer et systématiser les expériences de participation citoyenne dans les différents quartiers à l'instar des Ateliers de Travail Urbain, pour toutes les matières communales qui touchent de près le citoyen (aménagement de l'espace public, rénovation urbaine, culture, mobilité, jeunesse,...) ; donner les moyens nécessaires pour que ces processus participatifs se déroulent dans les meilleures conditions (outils d'information, personnel d'animation qualifié,...) en y associant les acteurs concernés (habitants, associations, commerçants,...) ;
- 640 • Pérenniser et renforcer la Maison de la Participation comme espace citoyen destiné à accueillir les expériences participatives (réunions d'habitants, débats publics, expositions,...) et rassemblant toutes les informations utiles pour prendre part à la vie de la cité ;
- 645 • Le service de la participation veillera à inciter le citoyen à s'impliquer dans les projets de sa commune, notamment par le biais de formations à la participation citoyenne (créer et donner des outils pour participer) ;
- 650 • Créer ou redynamiser des Conseils consultatifs partout où la nécessité s'en fait sentir (seniors, personnes handicapées, usagers sociaux, prévention, locataires des logements sociaux, Conseil des enfants, ...), en leur donnant des moyens financiers ;
- 650 • Rechercher la parité de manière constante dans les conseils consultatifs (par exemple en visant la co-présidence femme/homme et la présentation de candidats des deux sexes dès que deux mandats dérivés sont à désigner à l'intérieur d'une même liste politique, en veillant à ce qu'ils soient composés de minimum 1/3 de membre du genre minoritaire, ...) ;
- 655 • Promouvoir l'usage du droit d'interpellation du conseil communal ainsi que les résultats obtenus ;
- 655 • Soutenir les initiatives d'habitants en accordant des moyens aux associations et comités de quartier pour développer leurs projets;
- 655 • Développer un budget participatif

660 Encourager la convivialité entre les citoyens

- Encourager et soutenir les projets de convivialité (fêtes de rue, animations de quartiers,...), en octroyant un soutien logistique ou financier;
- Encourager les actions favorisant les rencontres entre voisins ou entre quartiers (fermeture d'une rue à la circulation,...), ainsi qu'au sein des logements sociaux;

665

- Privilégier le dialogue et le travail avec les associations et comités de quartier ;
- Soutenir la formation de nouveaux comités d'habitants ou autre forme de dynamique collective

Redonner confiance dans la politique

670

- Exercer la fonction d'échevin à temps plein sans la cumuler avec d'autres mandats ou d'autres activités professionnelles rémunérées ;
- Garantir la déclaration publique, par les élus, de leurs mandats et des rémunérations qui y sont liées. De manière générale, assurer l'exercice des mandats dans le respect scrupuleux de toutes les règles d'éthique et de transparence, quelle que soit l'instance concernée (commune, intercommunale, asbl paracommunale, société de logements sociaux,...) ;

675

- Elaborer un code de déontologie à annexer au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal qui balise les relations entre élus et citoyens ;
- Garantir et généraliser l'élaboration de rapports d'activités des mandataires

680

- siégeant dans les intercommunales, les asbl paracommunales, les sociétés de logements sociaux et en assurer la publicité, notamment par le biais d'une présentation annuelle en conseil communal et via le site Internet communal. Ces rapports devront notamment reprendre le taux de présence des mandataires concernés

685

- Assurer la transparence et le respect les plus stricts des critères dans l'attribution des logements sociaux et communaux ;
- Faire présider le conseil communal par un conseiller autre que le bourgmestre et non-membre du collège ;
- Veiller à la formation continue des conseillers communaux, via des initiatives propres et en informant largement les élus de l'existence d'autres formations

690

- (notamment par Brulocalis).

Développement des quartiers fragilisés

695 **CONSTATS**

700 *Les “ Contrats de quartier durables ” ont pour ambition de concentrer les moyens publics sur des périmètres déterminés. Ceux-ci doivent être inclus dans l'EDRLR (Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation) qui est défini par la Région et qui inclue les quartiers les plus fragilisés. Ces opérations concernent la rénovation de logements publics et/ou privés, de l'espace public et le développement socio-économique du quartier.*

705 *Alors qu'un des objectifs de ces programmes est d'impulser une dynamique en vue d'attirer, au-delà des investissements publics, des investissements privés, ceux-ci sont très nettement inférieurs aux espérances. On doit aussi constater qu'une approche globale des projets de rénovation fait défaut, que le volet social manque souvent de cohérence et que la participation des habitants a été très limitée.*

710

PROPOSITIONS ECOLO-GROEN

Les principes qui doivent être respectés pour assurer un développement durable des quartiers sont :

- 715 • Malgré la limitation dans le temps de ces programmes, s'inscrire dans le long terme, assurer la pérennité des projets et la durabilité des interventions;
- L'association des acteurs locaux aux projets ;
- Une approche globale, qui suppose un réel effort de coordination des différentes politiques et de concertation à tous les niveaux;
- 720 • La transparence dans la gestion des projets qui doit être lisible et compréhensible par l'ensemble des acteurs.

Plus concrètement, cela signifie pour les contrats de quartiers durables :

- 725 • Soutenir un développement intégré des quartiers, c'est-à-dire pas seulement des logements et espaces publics, mais aussi de l'activité économique, des équipements sociaux et de santé, des activités socioculturelles, de la qualité environnementale et une vision durable de chaque projet ;
- Recentrer de manière permanente les programmes sur les habitants et leurs besoins; pour ce faire, la participation des habitants commencera le plus tôt possible, dès la phase de définition des objectifs et des options du programme;
- 730 • Renforcer les processus de participation ;
- Améliorer l'information et la formation des acteurs locaux (habitants, associations, entreprises, commerces,...) ;
- Accorder une priorité à l'embellissement des espaces publics ainsi qu'aux équipements collectifs et leur donner une vocation sociale ;
- 735 • Concentrer les investissements publics dans le logement, dans des lieux stratégiques (places publiques, angles de rues,...);
- Mobiliser les acteurs de la politique du logement (Fonds du logement, SLRB, Citydev,...);
- 740 • Intégrer les critères de l'éco-construction, tout en veillant à ce que les loyers des logements rénovés restent accessibles aux populations des quartiers concernés ;
- Soutenir le développement des Agences Immobilières Sociales actives sur le quartier en vue d'augmenter le nombre de logements gérés par elle ;

- 745
- Impulser et soutenir la création d'emplois locaux (Régie des Quartiers, nouvelles entreprises,..)
 - Valoriser l'expérience acquise dans les contrats de quartier au profit des projets futurs ;
 - Veiller à la pérennisation des actions et des équipements :
- 750
- Proposer comme futur Contrat de quartier durable le quartier « Canal-Midi » (partie de Cureghem proche du Canal) afin de poursuivre le travail entamé et malheureusement inachevé.

| |
|---------------|
| Emploi |
|---------------|

CONSTATS

755

Le chômage est un problème qui touche l'ensemble de la région bruxelloise. En tant que commune de la première couronne, Anderlecht est particulièrement touchée, en particulier en ce qui concerne le chômage des personnes non qualifiées, des jeunes et des chômeurs de longue durée.

760

Si la plupart des leviers concernant l'emploi sont régionaux ou fédéraux, la commune a néanmoins un rôle dynamique et créatif à jouer en la matière.

765

Face aux tendances de plus en plus accrues de globalisation, nous défendons un développement local de l'économie. Créer un tissu économique de proximité, durable et non délocalisable via, par exemple, la revitalisation des noyaux urbains souvent abandonnés au profit de la périphérie, permettrait de répondre aux besoins des citoyens, de limiter les coûts sociaux et environnementaux et de créer des emplois de qualité. Force est de constater un manque de dynamisme des mandataires responsables durant les précédentes législatures.

770

775

Pour lutter contre le chômage et favoriser l'insertion socio-professionnelle, la commune dispose d'outils importants que sont le CPAS (cellule d'insertion socio-professionnelle), ainsi qu'une multitude de chemins de mise à l'emploi : la Mission Locale pour l'emploi, l'Agence Locale pour l'emploi et le Centre anderlechtois de formation. Anderlecht a la chance de bénéficier également sur son territoire de centres d'entreprises particulièrement actifs (Euclides, EEBIC, COOP, Recy K,...) avec lesquels il convient de stimuler les collaborations.

780

PROPOSITIONS ECOLO-GROEN**Une politique dynamique en matière de développement local et d'emploi**

785

- Elaborer une stratégie globale de développement local durable au niveau de la commune, en intégrant notamment les préoccupations économiques, sociales et environnementales ;

790

- Soutenir et accompagner les initiatives locales en faveur de l'emploi qui s'inscrivent dans la stratégie définie, en veillant à susciter des expériences novatrices et à inclure la participation des acteurs concernés. Développer une politique proactive à cet égard, par exemple en soutenant le COOP et Euclides ;

795

- Développer les services de proximité tels que le propose la Régie de quartier (asbl communale d'insertion socioprofessionnelle, via la formation d'article 60 – utilisateurs du CPAS-) en collaboration avec les sociétés de logement social, le CPAS, la Mission Locale (par exemple, en développant des petits travaux d'entretien et de rénovation pour le Foyer Anderlechtois et la Commune), tout en veillant à garantir aux travailleurs concernés un véritable statut ;

800

- Permettre une rencontre entre les demandeurs d'emploi et les employeurs, via la facilitation des contacts et la création de réseaux entre les différents acteurs et institutions (habitants, associations, entreprises, pouvoirs publics,...) par exemple au moyen d'une Bourse de l'Emploi ;
- Favoriser le développement de nouvelles filières de réinsertion socio-professionnelle (comme la poissonnerie) ou porteuses d'emploi (telles la réhabilitation du bâti ancien, la rénovation écologique, les activités d'aide à domicile

805 et de soins aux personnes âgées ainsi que gardien(ne) d'enfants), en initiant des formations adaptées ;

Un rôle renforcé de la commune

- 810 • Promouvoir, par différents biais, l'économie sociale (ou solidaire) comme acteur incontournable du développement local, en soutenant des projets et en recourant aux services d'entreprises d'économie sociale lorsque c'est possible, par exemple dans les secteurs du bâtiment et de la rénovation ;
- 815 • Créer un guichet unique de l'emploi au sein du service communal permettant d'optimiser et simplifier l'accompagnement de la mise à l'emploi que ce soit dans les instances communales ou non ;
- 820 • Imposer la consultation de ce service lors d'engagement de personnel par la commune ;
- 825 • Recourir de manière proactive à tous les moyens mis à disposition des communes par la Région pour développer l'emploi sur Anderlecht ;
- Clarifier les subsides et les primes existantes pour les employeurs et entrepreneurs ;
- Développer le potentiel culturel, touristique, commercial et HORECA d'Anderlecht, secteurs porteurs d'emploi à Anderlecht (voir programme « Commerce ») ;
- Attirer, sur le territoire communal et dans le respect des règles en vigueur, les entreprises utilisant une main d'œuvre abondante et peu qualifiée afin d'y promouvoir la main d'œuvre anderlechtoise ;

Amplifier les outils existants en matière d'emploi, de formation et d'insertion socioprofessionnelle

- 830 • Chercher à améliorer l'efficacité des services de la Mission Locale pour l'emploi d'Anderlecht qui offre, à l'attention de toutes les personnes à la recherche d'un emploi, un service de guidance, un module d'orientation socioprofessionnelle, une « table-emploi » facilitant la recherche d'emploi, des ateliers de coaching spécifiques dans une approche d'éducation permanente et d'apprentissage du français orienté emploi, mais aussi d'autres projets favorisant l'insertions socioprofessionnelle tels que le projet ECOMA, des projets de sensibilisation, et le développement de filière de formation qualifiante ; garantir les moyens budgétaires suffisants en coûts de gestion pour assurer ces missions, autrement qu'en assurant une simple compensation liée au loyer dû depuis le déménagement dans la Maison de l'Emploi ;
- 835 • Améliorer l'information sur les possibilités de formation et d'emploi des jeunes notamment les jobs-étudiants, via le guichet unique de l'emploi communal ;
- 840 • Intensifier l'offre de formations de la Mission Locale et du Centre Anderlechtois de Formation (CAF) en veillant à rencontrer les besoins émergeant et envisager la rationalisation des structures communales et para-communales aux missions similaires et à développer des nouvelles filières, en visant les partenariats avec les établissements professionnalisant ;
- 845 • Renforcer la cellule d'insertion socio-professionnelle (ISP) du CPAS ;
- 850 • Créer une entreprise communale d'économie sociale « titres services », voire créer une coopérative à finalité sociale de titres-services qui favoriserait l'implication des employé(e)s ;
- 855 • Soutenir et mettre en réseau les couveuses d'entreprises présentes sur le territoire communal, en favorisant l'extension de leurs activités, aussi celles d'agriculture urbaine via la mise à disposition de terrains et d'entrepôt d'outillages ; (voir commerce)
- Jouer un rôle moteur dans la promotion de l'entrepreneuriat en portant une attention particulière à l'entrepreneuriat féminin. Ce soutien peut se réaliser

notamment en étendant les tranches horaires des structures d'accueil y compris les crèches (sans porter préjudice au temps consacré à la vie de famille) ou la mise en réseaux des entrepreneurs et entrepreneuses au niveau local ;

- 860 • Promouvoir les entreprises d'économie sociale dans les cahiers des charges communaux ;
- Soutenir les systèmes d'échange local (SEL) et l'introduction des monnaies locales ;
- Favoriser les filières d'agriculture urbaine (au Vogelenzang, à Neerpede ou ailleurs) notamment celles promouvant l'insertion socio-professionnelle en facilitant la distribution des produits en circuit court ;
- 865 • Soutenir le développement de coopératives ;

Enfance

CONSTATS

870

Il existe dans notre commune des crèches communales qui accueillent les tout-petits mais tous n'ont pas cette chance. Pour pouvoir éventuellement être accepté dans une crèche communale, les parents des enfants doivent suivre un vrai parcours du combattant: inscription non-centralisée après le troisième mois de grossesse, et bien souvent attente du septième mois pour obtenir les réponses des crèches.

875

Des garderies et des plaines de jeux sont organisées pendant les vacances scolaires, mais tous les enfants n'y ont pas accès, non plus.

880

De plus en plus de familles vivent isolées dans leur quartier et ont besoin d'aide pour faire face aux difficultés vécues avec leurs enfants. Par ailleurs, les séparations de parents sont nombreuses et le nombre de familles monoparentales est en constante évolution (à Bruxelles, au 01/01/2014: 32,8 % soit une famille sur trois¹). Dans l'écrasante majorité des situations, le parent isolé est une femme. Et très souvent, cette situation est couplée à une

885

situation économique précaire.

Par ailleurs, les espaces verts de la commune ressemblent parfois plus à des "crottoirs" qu'à des lieux de promenades ou de jeux.

890

PROPOSITIONS ECOLO-GROEN

Une offre d'accueil étendue pour les 0-3 ans

895

- Améliorer l'offre d'accueil des tout-petits à Anderlecht, en créant notamment de nouvelles crèches ; rationaliser la procédure d'inscription;
- Développer des haltes-garderies ;
- Améliorer la qualité de l'accueil en crèche en développant la formation continuée des professionnels de la petite enfance ;
- Mettre sur pied un service de garde d'enfants malades au sein des différentes structures d'accueil communales ;
- Créer une crèche proposant des horaires adaptés aux personnes travaillant en horaire décalé ;
- Alimentation bio (voir enseignement)
- Améliorer et adapter l'espace public destiné notamment aux plus petits (plaine de jeux adaptées, parc,...).

900

905

Pour les 3 – 15 ans

910

- Coordonner au mieux les activités organisées sur un territoire donné (activités sportives, culturelles ...) et organiser les déplacements vers ces activités, via par exemple un ramassage collectif à vélo ou à pied (pedibus) ;
- Répondre aux besoins des familles en adaptant les horaires des activités d'accueil extrascolaire ;
- Faciliter l'accueil extrascolaire des enfants : ne pas réserver l'accueil aux seuls enfants de parents qui travaillent, rendre la participation financière accessible et modulable en fonction du nombre d'enfants, voire en fonction des revenus des familles ... ;

915

¹ IDD, Le point sur les familles monoparentales, Philippe Defeyt, mars 2015.

- Renforcer l'accès et l'intégration des enfants porteurs de handicap ;
 - Porter une attention particulière au type de jeux et d'activités organisés afin que filles et garçons puissent y participer ;
- 920
- Tenir compte des enfants dans les politiques d'aménagement du territoire de la commune (espaces verts, plaines de jeux, trottoirs, terrains de sport ...) et dans le plan communal de mobilité (vers les lieux d'accueil extrascolaires, les crèches ...) ;
 - Renforcer et promouvoir l'éducation à la santé par le sport, en soutenant le travail de formation des jeunes réalisé par les clubs sportifs, en visant l'accueil de tous et la complémentarité entre disciplines et clubs ;
- 925
- Renforcer et promouvoir l'éducation à la santé par l'alimentation durable dans les différents lieux d'accueil extrascolaires de la commune ;
 - Soutenir la possibilité pour les enfants de bénéficier de vacances accessibles en dehors de la commune (via les camps par exemple).
- 930
- Soutenir la parentalité**
- Créer et soutenir, quand ils existent, les lieux de rencontre et de parole, les espaces « parentalité ».
- 935
- Favoriser la citoyenneté et l'intergénérationnel**
- Créer des conseils consultatifs qui directement (par la participation au conseil) ou indirectement (par la participation aux actions organisées par le conseil) peuvent mobiliser beaucoup d'enfants de la commune ;
 - Favoriser les rencontres intergénérationnelles et interculturelles avec les enfants (ex : initiatives conjointes entre crèches, écoles ou maisons de repos, repas interculturels préparés avec des personnes d'origine étrangères de la commune ...).
- 940

| |
|---------------------------------|
| Enseignement - Onderwijs |
|---------------------------------|

945

CONSTATS

950 *A Anderlecht, l'importance de l'offre et du type d'enseignement proposés est très large (maternel, primaire, secondaire, ordinaire/spécialisé, supérieur). La commune compte 19.312 élèves scolarisés², c'est-à-dire résidant dans la commune et suivant l'enseignement obligatoire, soit une augmentation de 22% en 5 ans. La croissance démographique constitue donc un enjeu et particulier, notamment pour l'enseignement.*

955 *Si la plupart des impulsions, décisions et orientations en matière d'enseignement proviennent du niveau « Communauté française » (Fédération Wallonie-Bruxelles), le niveau communal dispose de leviers susceptibles de mettre en évidence ce qu'Ecolo propose pour le système éducatif.*

960 *Quand on parle d'enseignement au niveau communal, il convient de distinguer, même si ceux-ci sont indéniablement liés entre eux, deux champs d'action. Il y a, d'une part, tout ce qu'une commune peut initier via les écoles dont elle est pouvoir organisateur (PO) et donc responsable et, d'autre part, tout ce qu'un échevin peut impulser en tant qu'échevin de l'enseignement, en particulier pour favoriser les collaborations entre les écoles des différents réseaux présents sur le territoire de la commune. Ce fut l'un des maillons faibles des deux dernières législatures.*

970 *Il est évident que l'école est le reflet de la société, mais, pour les écologistes, elle doit cependant être un levier essentiel pour changer la société en profondeur : elle est chargée d'un enjeu fondamental de transmission entre générations et de réinvention culturelle. En outre, elle a pour mission de contribuer à réduire les inégalités et de rendre ainsi notre monde plus juste. Si les différentes étapes de la scolarité obligatoire sont autant de paliers vers l'émancipation, celle-ci sera, pour Ecolo, autant sociale que personnelle, citoyenne et culturelle. La mixité sociale constitue un atout dans le développement de l'enfant.*

975 *La commune, en tant que pouvoir organisateur, s'est efforcée depuis 1999 de mettre en place le "Décret-Missions" et les prescrits légaux qui lui font suite, avec les modifications qui en ont résulté. Dans le cadre de son rôle de régulateur social pour favoriser l'égalité des chances, la commune a fait des efforts en vue de faire bénéficier les écoles les plus défavorisées des moyens prévus dans le cadre de l'« enseignement différencié ». Des changements ont donc eu lieu dans le but d'améliorer l'offre et le fonctionnement communal. On doit cependant regretter le peu de contacts entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé. De plus, le temps passé par les enfants à la garderie avant ou après l'école est mal exploité tant sur le plan pédagogique que sur le plan socio-économique.*

985 *Pour le surplus, le programme « Enseignement » d'Ecolo pour les élections régionales et communautaires de 2014 contient toutes les propositions d'Ecolo en matière d'enseignement.*

990 **PROPOSITIONS ECOLO-GROEN****Mettre l'accent sur la qualité et le contenu des apprentissages**

- Inciter les écoles à décloisonner les apprentissages et à intégrer les enjeux sociétaux ;

² Source : http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/Anderlecht_FR.pdf

- 995 • Accompagner les équipes éducatives dans la poursuite d'un enseignement innovant et de qualité qui met notamment l'accent sur les apprentissages de base et sur l'apprentissage des langues (notamment via la mise en place de l'éveil aux langues, dès la maternelle et en proposant des programmes d'immersion en néerlandais) ;
- 1000 • Renforcer chez les enseignants la maîtrise de la langue d'enseignement, prioritairement dans les écoles où un nombre important d'élèves ne parlent pas la langue de l'école à la maison ;
- 1005 • Veiller à ce que le projet d'établissement des écoles ambitionne de tenir compte des difficultés d'apprentissage des élèves issus de familles fragilisées et/ou dont la langue utilisée à la maison n'est pas celle utilisée à l'école (notamment par la remédiation) pour faire de l'enseignement fondamental un levier d'émancipation ;
- 1010 • Favoriser l'ouverture vers les technologies de l'information et de la communication (TIC) et faire de celles-ci des alliées dans le cadre des apprentissages et activités scolaires, dans ce cadre, favoriser l'utilisation de logiciels libres ;
- Etre ouvert à la diversification des pratiques pédagogiques (ex: pédagogie active).

Un enseignement communal favorisant l'autonomie de l'élève

- 1015 • Promouvoir un enseignement qui favorise l'intégration de la découverte, des savoirs et du savoir-faire par l'élève lui-même, dès le fondamental. Apprendre à apprendre, intégrer des disciplines différentes seront les bases de la pédagogie ;
- 1020 • Promouvoir un enseignement qui favorise l'autonomie, le sens des responsabilités vis-à-vis de soi-même, des autres, de l'environnement et du patrimoine, de manière à favoriser l'égalité des chances, la justice et la solidarité ;
- Veiller au rééquilibrage entre les compétences intellectuelles, les compétences d'expression manuelle et corporelle et les compétences artistiques; en particulier, ne plus dévaloriser les capacités non intellectuelles ;
- 1025 • Favoriser les synergies entre l'enseignement traditionnel et l'enseignement artistique et socio-culturel ainsi que les synergies entre l'école et les acteurs culturels locaux.

L'école, lieu de démocratie vivante

- 1030 • Faire de l'école un véritable lieu de démocratie et de participation en promouvant les projets pédagogiques d'établissement, en renforçant le rôle des conseils de participation, en soutenant les initiatives externes telles que l'aide à l'apprentissage de la lecture par les seniors, en favorisant l'intégration des cultures par des échanges de savoirs linguistiques, artistiques, culinaires... ;
- 1035 • Rassembler la communauté scolaire autour d'un projet d'établissement porteur d'avenir ;
- Soutenir la mise en place de dynamiques participatives dans les écoles (conseil des élèves) et au niveau de la commune (remise en place et/ou redynamisation d'un conseil des enfants et d'un conseil des jeunes) ;
- 1040 • Favoriser en inter-réseaux les partenariats susceptibles de mettre l'école en projet sur la citoyenneté et sur l'écologie ;
- Garantir l'égalité de traitement pour tous, tous réseaux confondus, et rendre plus effective l'obligation de gratuité scolaire ;
- Favoriser les initiatives de bénévolat et d'assistance tels que comités de lecture et d'écriture juniors/seniors, les comités de rattrapage... ;
- 1045 • Susciter les initiatives des enseignants et élèves visant à organiser des activités pédagogiques animées par des acteurs extérieurs à l'école (par exemple durant les jours blancs) ;

- Impliquer les associations de parents dans la vie de l'école.

1050 Des outils pour lutter contre le décrochage scolaire et la violence

- Poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire, notamment via le travail des médiateurs scolaires et des services du contrat de sécurité et de prévention (Antenne scolaire ; éducateurs de rue,...) ;

1055

- Améliorer la collaboration entre l'enseignement ordinaire, l'enseignement spécialisé et le centre psycho-médicosocial et former les enseignants à détecter plus rapidement les difficultés scolaires (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie et autres troubles d'apprentissages) en vue de permettre le maintien de l'élève en classe.
- Mettre en place un espace de partage de « bonnes pratiques pédagogiques » entre enseignants tous réseaux confondus ;

1060

- Veiller à favoriser l'intégration des enfants porteurs d'handicaps légers (malvoyants, malentendants, pmr, ...)
- Permettre l'intervention dans les classes d'intervenants extérieurs (logopèdes, ergothérapeutes, ...) voir les intégrer dans le cadre organique.
- Favoriser la création d'écoles de devoir et les soutenir.

1065

- Développer et intensifier l'utilisation des outils de gestion de conflit, par exemple la Communication Non Violente (CNV) ou la médiation par les pairs ;
- Poursuivre la lutte contre la violence au sein des écoles ou aux abords de celles-ci, en intensifiant les interventions et le soutien psychologique des travailleurs psycho-sociaux de l'Antenne Scolaire au sein des écoles ;

1070

- Favoriser les rencontres jeunes/police dans les écoles ;
- Former des personnes ressources dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les élèves aux problèmes de harcèlement à l'école et via les réseaux sociaux.

1075 Un accueil extrascolaire mieux coordonné

- Avant, à l'heure de midi et après l'école, développer la mise en place d'un accueil extrascolaire de qualité pour tous les enfants.
- Augmenter l'offre de stages accessibles à tous.
- Promouvoir l'enseignement des langues par le jeu, les échanges culturels (en particulier avec la Communauté flamande), par l'expression corporelle et artistique, les activités culturelles, artistiques et sportives pendant les périodes de vacances scolaires ;
- Renforcer la concertation entre tous les acteurs concernés et leur participation au sein de la Commission communale de l'accueil.

1085

Promotion de la mobilité douce pour les déplacements scolaires

- Impliquer les élèves et l'équipe éducative dans l'analyse des besoins et des possibilités en matière de mobilité ;
 - Mettre en place des déplacements collectifs : covoiturage, rangs scolaires par quartier, à pied ou à vélo, apprentissage du vélo et trajets en groupe ;
- 1090
- Sécuriser les abords des écoles via une signalisation appropriée et des aménagements physiques, renforcer l'implication des agents de prévention ;
 - Veiller à ce que les écoles communales participent à la semaine de la mobilité ;
 - Prévoir un parking vélo dans chaque école.
- 1095
- Sensibiliser les équipes pédagogiques à la pratique de la mobilité douce.

Des bâtiments et équipements scolaires adaptés

- Un des secteurs les plus concernés par le boom démographique à Bruxelles est bien entendu celui de l'enseignement. Il convient donc de rappeler qu'en la

- 1100 matière, des leviers d'action existent au niveau communal et qu'ils doivent constituer une priorité politique:
- Continuer à augmenter l'offre scolaire, en donnant la priorité au secondaire, et à construire de nouveaux bâtiments ;
 - soutenir la mise en place de projets pédagogiques innovants (label écoschool) ;
- 1105
- Dans la gestion des bâtiments scolaires, intégrer les recommandations du Plan Fédéral de Développement Durable et de l'Agenda 21 en ce qui concerne notamment la consommation d'énergie, d'eau et d'autres consommables ;
 - Finaliser l'éradication de l'amiante dans les bâtiments scolaires
- 1110
- Poursuivre et étendre l'ouverture des bâtiments scolaires, en dehors des heures d'école, aux associations sportives, culturelles et éducatives.

Des repas scolaires de qualité, levier privilégié pour la promotion d'une alimentation équilibrée, saine et durable

- 1115
- Veiller à proposer une alimentation saine et équilibrée dans les cantines, offrir aux enfants un accès permanent à de l'eau potable (fontaines à eau) ;
 - Promouvoir les collations fruits, proposer une alternative végétarienne aux repas;
 - Mettre en place des collaborations avec les acteurs locaux de la santé, de la restauration et de l'agriculture (circuits courts, produits de saison, ...);
- 1120
- Soutenir la mise en place, en partenariat avec la Maison verte et Bleue et d'autres associations spécialisées, de potagers, de jardins et arbres fruitiers dans les écoles ;
 - Pour ce qui concerne les repas scolaires, veiller à en garantir l'accessibilité à tous en appliquant une tarification adaptée. Tenir compte autant que possible des allergies et intolérances alimentaires qui peuvent affecter certains élèves.
- 1125

Une gestion planifiée du personnel au sein du PO communal

- En ce qui concerne le personnel enseignant : assurer une meilleure planification des fins de carrières et des nominations de directions ;
- 1130
- Assurer une formation continue pour les directeurs, les soutenir dans leurs projets afin de maintenir leur motivation.
 - Renforcer la coordination avec l'administration centrale et développer une assistance plus soutenue sur le plan administratif aux directions et enseignants, en particulier pour la comptabilité des repas scolaires ;
- 1135
- Veiller à mettre en place un accompagnement des professeurs lors de leur retour après un burn-out.
 - Développer la formation du personnel de surveillance et de garderie.
 - Mettre en place une cellule de coordination avec le PO communal néerlandophone permettant un partage d'expérience.
- 1140

De gemeente is de stuwende kracht achter de brede school

1145 De brede school is een draaischijf voor de buurt. Het is de plaats waar de kinderen op zoveel mogelijk domeinen tot ontplooiing komen: cognitief, artistiek, in de natuur,... Dit veronderstelt een intense samenwerking tussen scholen en andere lokale spelers.

1150 Lager onderwijs, buitenschoolse opvang, opvoedingsondersteuning, muziek en computerinfrastructuur, ... kunnen er een plek krijgen. Ook verenigingen, buurtcomités, ouders en andere organisatoren van kleine feesten zijn deel van het brede schoolverhaal. Sleutelfiguur bij de afstemming van al deze activiteiten is de coördinator van het brede school-project.

1155

- Leg bij nieuwbouwprojecten en renovaties een 'brede school-toets' op ;
- Ondersteun scholen van alle netten, met respect voor het eigen pedagogisch project en stimuleer de samenwerking tussen Franstalige en Nederlandstalige scholen ;

1160

- Betrek de academies actief bij de brede school, om een divers publiek te bereiken in het deeltijds kunstonderwijs. Maak zo ook de academies actief in de andere wijken. Zo verlaagt de drempel naar het kunstonderwijs.

Krachten bundelen - flankerend onderwijsbeleid

1165 Met flankerend onderwijsbeleid willen we vanuit de lokale noden werken aan kansen voor lerenden, ouders, scholen of organisaties die betrokken zijn bij onderwijs. Voor Groen ziet flankerend onderwijs er zo uit:

1170

- Richt onderwijscentra op, kennis- en ervaringscentra waar expertise over de onderwijsnetten heen en tussen Franstalige en Nederlandstalige scholen gedeeld wordt ;

- Ken sociale voordelen, zoals de voor-, middag- en naschoolse opvang, aan scholen van alle netten toe, als ze voldoen aan dezelfde eisen en op voorwaarde dat de scholen er zelf naar vragen ;

1175

- Onderzoek bij nieuwbouw- of uitbreidingsprojecten de mogelijkheid om kinderdagverblijf en basisschool te integreren ;
- Stimuleer ouders om hun jonge kind naar de kleuterklas te laten gaan ;
- Maak een schoolroutekaart om veilig met de fiets of te voet naar school gaan te stimuleren.

1180

Alle scholen ondersteunen voor maximale onderwijskansen

Elke school heeft naast haar missie om kinderen en jongeren op te voeden ook de plicht om bij te dragen aan gelijke onderwijskansen. Dat kan onder meer op volgende manieren:

1185

- Goede kennis van het Nederlands is belangrijk. De toenemende veeltaligheid is zowel een uitdaging als een troef. Inzetten op functioneel veeltalig leren, waarbij je de talenkennis van je leerlingen benut om hun taalvaardigheid in het Nederlands te ontwikkelen, zorgt voor taalbewustzijn en voor een nieuwsgierige blik op diversiteit. Geef als inrichtende macht impulsen bij het introduceren van immersie of CLIL (content language integrated learning), in samenwerking met scholen die hierin mee een voortrekkersrol willen spelen ;

1190

- Nieuwkomers verdienen een warme schoolomgeving. Aansluiting met het vrijetijdsnetwerk bevordert hun welbevinden op school. Ondersteun nieuwkomers om die aansluiting te vinden ;

1195

- Scholen kunnen leerlingen uit digitale uitsluiting halen, door goedkopere computers en internettarieven aan te bieden via school.

Een gezonde leeromgeving

1200

Voor Groen staat een gezonde leeromgeving hoog op de agenda. Zowel voor de fysieke als mentale gezondheid van onze kinderen en jongeren zijn scholen medeverantwoordelijk.

1205

- Zet bij nieuwbouw en renovatie van gemeentescholen volop in op duurzame, energiezuinige, kwaliteitsvolle en gebruiksvriendelijke architectuur ;
- Kies naar Gents voorbeeld voor lekkere, gezonde en duurzame schoolmaaltijden. Streef indien mogelijk naar kwalitatieve 1 euro-maaltijden op school. Richt samenwerkingsverbanden op met lokale actoren uit gezondheids-, voedings- en landbouwsector (korte keten, seizoensproducten). Vegetarische maaltijden op school zorgen ervoor dat kinderen nieuwe smaken leren kennen. Bovendien verkleinen ze de milieu-impact van de school ;

1210

- Ondersteun scholen bij omschakeling naar gezonde drank- en snoepautomaten waarbij fruit als alternatief wordt aangeboden ;

1215

- Sensibiliseer rond duurzaamheid, bijvoorbeeld door scholen te stimuleren herbruikbare bekertjes te gebruiken op schoolevenementen ;
- Aanstellen en opleiden van vertrouwenspersonen inzake pestgedrag op school en op sociale media, die ook een sensibiliserende opdracht hebben.

Een kansrijke ontwikkeling van jonge kinderen

1220

Ook voor onze jonge kinderen, die nog niet naar school gaan, willen we kwaliteitsvolle opvang verzekeren. De toeleiding ernaartoe is ook een missie voor onze gemeente. Kinderopvang heeft een pedagogische en sociale functie. Het is een belangrijk instrument om de gelijke kansen van elk kind waar te maken. Ouders krijgen zo ook sociale steun van elkaar en opvoedingsondersteuning.

1225

- Speel een actieve rol door zelf kinderopvang op te zetten en door een financiële inbreng in bestaande initiatieven ;
- Lokaal kinderopvangbeleid moet voor Groen de diversiteit van het aanbod bewaken, door het stimuleren van inkomensgerelateerde (IKG) dagprijzen, door een gericht investeringsbeleid in buurten waar veel kinderen wonen, en door pedagogische ondersteuning van kinderopvanginitiatieven. We pleiten voor een toewijzingssysteem met als doel iedereen toegang te geven tot kinderopvang, waarbij de nodige plaatsen voorbehouden zijn voor gezinnen met verhoogde tegemoetkoming ;

1230

1235

- Realiseer buitenschoolse kinderopvang in nauwe samenwerking met externe partners. Het gaat om een gedeelde opdracht van scholen, gemeenten, jeugdwerk, speelpleinwerking, sport, sociaal-cultureel werk en welzijn ;

1240

- Groen pleit voor een verdere integratie van kinderopvanginitiatieven en het kleuteronderwijs, waardoor kleine kinderen langer terecht kunnen in kleine groepen. Zo verbetert de zorg in de eerste jaren van het kleuteronderwijs, en gaan kinderen geleidelijk naar een grotere groep met meer zelfstandigheid.

1245 **Finances et fiscalité**

CONSTATS

1250 *La situation financière de la commune d'Anderlecht est loin d'être florissante. Trois éléments expliquent essentiellement cette situation : le financement insuffisant de la zone de police de police par le fédéral ; le CPAS qui subit les conséquences d'un appauvrissement de la population ; la libéralisation du secteur de l'énergie qui a fait fondre les importants dividendes autrefois perçus par la commune. Cette perte n'est qu'insuffisamment compensée par la taxe sur l'ouverture des voiries.*

1255 *Même si la population anderlechtoise augmente, un autre élément qui met en péril la santé financière d'Anderlecht est l'exode urbain, qui concerne surtout les familles avec des hauts revenus, c'est-à-dire celles qui paient les impôts les plus élevés. Pour enrayer cet exode et pour donner envie de rester ou de s'installer dans notre commune, il importe de maintenir et d'améliorer le cadre urbain et les services disponibles à proximité (crèches, écoles, mobilité, ...), et donc de poursuivre les investissements en la matière.*

1260 *Il s'agit d'un immense défi pour la commune que de fournir des services de qualité à la population et d'offrir un cadre de vie agréable pour tous, sans menacer la santé financière de la commune. Cela nécessite une gestion efficace du patrimoine communal (mobilier et immobilier), une gestion consciencieuse et réfléchie des dépenses, une recherche permanente de subsides et une politique fiscale juste et solidaire.*

1265 *En outre, il importe que chaque citoyen puisse, s'il le souhaite, avoir accès aux informations budgétaires et aux informations relatives aux actions et dépenses effectuées avec les moyens collectés, tant par les administrations de la commune et du CPAS que par les ASBL paracommunales.*

1275 **PROPOSITIONS ECOLO-GROEN**

1280 • Veiller à ce que la fiscalité communale (impôts et centimes additionnels) soit maintenue à un niveau proche de la moyenne régionale, tout en veillant particulièrement à ce qu'elle s'inscrive dans un esprit de justice sociale, et à son impact potentiel sur les montants des loyers et, plus généralement, sur les conditions de vie des anderlechtois ;

1285 • Intensifier la politique active de recherche des subsides à tous les niveaux de pouvoirs (régional, communautaire, fédéral et européen) ;

1290 • Réévaluer chaque année la pertinence et la justification de chaque dépense, en veillant à ce que chaque euro collecté soit dépensé au mieux, efficacement, et suivant les principes d'une bonne gestion publique ;

1295 • Améliorer la perception et le recouvrement des taxes, notamment la taxe sur les immeubles abandonnés (bâties et non bâties), la taxe sur les bureaux et celles visant à décourager des comportements inciviques en matière de propreté et d'environnement ;

• Examiner annuellement les différences entre le perçu et l'enrôlé dans les comptes de recettes, et, dans une optique proactive de la gestion publique, résoudre les problèmes qui seraient constatés ;

• Revoir à la baisse le montant de certains frais administratifs pour l'obtention de documents délivrés par l'administration communale ;

- Mettre en place une politique financière socialement et écologiquement responsable, en particulier au niveau des placements financiers, et assurer un suivi attentif de ces derniers ;
- 1300 • Réduire les coûts de fonctionnement de l'administration communale par une gestion active (utilisation rationnelle de l'énergie, du papier, de l'eau, ...) ;
- Améliorer la transparence et l'accès aux documents administratifs et budgétaires communaux, et développer une information proactive en ce qui concerne le budget communal, en veillant à ce que chaque citoyen puisse être en mesure de lire et comprendre ce budget (d'où viennent les recettes ?, où vont les dépenses ?, ...)
- 1305 • Permettre à chaque citoyen, via la publication de documents lisibles, adéquats et objectifs, d'avoir une vision globale des actions de la commune et des entités paracommunales ainsi que des moyens alloués pour ces actions et de la manière dont ils ont été dépensés ;
- 1310 • Demander aux ASBL paracommunales de faire un rapport d'activités annuel au conseil communal (indiquant notamment le taux de présence des mandataires) et le publier sur le site internet de la commune ;
- Améliorer la transparence quant aux budgets et comptes des ASBL paracommunales, via notamment la publication de ceux-ci sur le site internet de la commune ;
- 1315 • Faire réaliser un audit externe des ASBL paracommunales, à intervalle régulier, publier les rapports d'audit, et tenir compte des recommandations formulées dans ceux-ci ;
- 1320 • Systématiser le retour d'expérience par les ASBL subsidiées par la commune, quant à ce qui a été fait avec les moyens alloués ;
- Introduire et systématiser l'analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité femmes-hommes ;
- Travailler en collaboration avec les communes voisines pour toute une série de services et de structures, de manière à réduire les coûts des projets et en améliorer l'efficacité (par exemple : centrales d'achats, grandes infrastructures sportives, ...).
- 1325

Jeunesse

CONSTATS

1330

Anderlecht est une commune « jeune ». En effet, la proportion de la population de moins de 18 ans y est supérieure à la moyenne en Région Bruxelles Capitale (en 2015, respectivement 25,7 % pour 22,8 %³). En outre, ce caractère jeune est plus marqué dans certains quartiers (Cureghem, Wayerz, Peterbos...). Cependant, malgré cette importance « numérique » et le fait que les jeunes d'aujourd'hui seront les adultes de demain, la jeunesse ne constitue pas toujours une priorité pour les pouvoirs communaux.

1335

Pour permettre aux jeunes de participer pleinement au débat citoyen dans la commune, il est essentiel de leur donner les outils nécessaires, c'est-à-dire l'information et la formation. Il faut également leur donner vraiment la parole, en les invitant à s'exprimer sur leurs attentes et à prendre part à la vie communale.

1340

Anderlecht possède un tissu associatif très dense et des mouvements de jeunesse de différentes opinions et confessions. La commune soutient, tant en termes de subsides que d'aide matérielle, des associations et des mouvements de jeunesse. Par ailleurs, d'autres pouvoirs publics proposent des subsides. Il faut poursuivre et intensifier ce soutien.

1345

Beaucoup de jeunes sont, comme les adultes, victimes de certaines formes de violences : rackets et agressions tant verbales que physiques, harcèlement. Les politiques de prévention et de sécurité en faveur des jeunes doivent être poursuivies de manière à répondre au mieux aux problèmes.

1350

La prévention et la lutte contre toute forme de radicalisation doit être une priorité pour la commune, il faut maintenir les structures mises en place et augmenter leur capacité d'action.

1355

Les organisations qui travaillent avec les jeunes sont des partenaires précieux de par leur expertise et leur connaissance de la réalité des jeunes qu'ils côtoient quotidiennement. Il convient de les soutenir

1360

Les jeunes ont besoin d'espaces pour se rencontrer, pour s'exprimer ou pour faire du sport. Les différentes demandes en ce sens sont actuellement loin d'être satisfaites.

1365

PROPOSITIONS ECOLO-GROEN

Faire de la jeunesse un enjeu central et transversal au niveau communal

1370

- Dès le début de la législature communale, entamer la conception d'un plan jeunesse local en y associant les différentes compétences communales et l'ensemble des jeunes de la commune. Ce Plan, qui constitue un processus similaire à celui des Agenda 21, aura pour mission de définir les besoins des jeunes et la manière dont la commune peut y répondre. Ce plan jeunesse au niveau local est une véritable stratégie politique qui concerne tout ce qui touche les jeunes et répond aux défis de leur participation et de l'amélioration de leurs conditions de vie. Il est établi sur toute la durée de la législature et permettra d'agir de manière transversale sur toutes les politiques menées par la commune,

1375

³ IBSA, zoom sur Anderlecht, édition 2016

en y accordant les moyens financiers (dont, entre autres, un budget participatif) et humains adéquats.

- 1380 **Développer l'information et la formation citoyenne des jeunes**
- Informer les jeunes sur leurs droits et leurs devoirs dans le cadre de leur vie en société en développant des endroits similaires au PIF 1070 dans les différents quartiers de la commune. Développer l'information sur les possibilités de loisirs, de formation et d'emploi en créant un guichet unique « jeune » au niveau communal, en développant un site internet actualisé et soutenant les centres d'information jeunesse (CIJ);
- 1385
- Faciliter l'information citoyenne des jeunes en développant des bibliothèques multimédia, en leur donnant l'accès aux journaux et à Internet dans les centres de jeunes et associations ;
- 1390
- Sensibiliser les jeunes à une utilisation responsable des réseaux sociaux et d'internet.
 - Inviter les jeunes à s'impliquer dans la conception de l'information qui les concerne, notamment sur le site communal et dans le journal communal ;
 - Former les éducateurs de rue communaux à la prévention et la détection de toutes dérives pouvant mener à une radicalisation. Soutenir toute formation dans ce sens émanant des mouvements associatifs actifs sur le territoire communal. Veiller à soutenir les parents concernés ;
- 1395
- Augmenter la visibilité du Planning familial.
- 1400 **Développer la participation des jeunes à la vie de la commune et aux décisions qui les concernent**
- Maintenir et développer un organe consultatif de la jeunesse, représentatif de la diversité des âges, des genres, des cultures et des quartiers. Cet organe pourra rendre un avis sur toutes les politiques qui concernent les jeunes, que cela soit d'initiative ou sur demande d'une des instances communales. Enfin, veiller à ce que cet organe consultatif jeunesse dispose d'un budget propre dont il définira l'affectation.
- 1405
- Inciter les jeunes à s'impliquer dans les projets de leur commune ou leur quartier, notamment par le biais de formations à la participation (prise de parole, animations...).
- 1410
- Développer des politiques de jeunesse coordonnées et en concertation avec le tissu associatif existant sur la commune**
- Soutenir des activités favorisant les rencontres entre les jeunes de différents quartiers et intergénérationnelles en privilégiant, lors de ces rencontres, un esprit de tolérance, d'ouverture et de respect de chacun ;
 - Considérer les associations de jeunesse comme de véritables partenaires des politiques de jeunesse menées par la commune et faciliter leur participation à la mise en place de ces politiques;
- 1415
- Favoriser la coordination des structures jeunesse sur le territoire communal (notamment, en facilitant l'organisation d'une activité commune) ; envisager le rôle de l'administration communale comme fédérateur des initiatives existantes et non comme opérateur, sauf s'il y a un manque à combler qui ne peut l'être par un opérateur déjà installé sur la commune ;
- 1420
- S'assurer, en lien avec les Communautés et les associations actives sur le territoire, de l'existence et de la bonne coordination de services assurant le soutien et la prise en charge des jeunes en souffrance ou en décrochage (AMO, MJ, DAS ...);
- 1425

- 1430
- Augmenter le soutien financier communal aux associations et mouvements de jeunesse et établir une attribution des subsides selon des critères clairs, transparents et définis en concertation avec les acteurs associatifs et mouvements de jeunesse.

1435 **Dresser un état des lieux concernant l'offre, la demande, l'état des locaux, la disponibilité de ceux-ci et veiller à l'accès de tous les jeunes aux activités proposées, quels que soient le milieu socioculturel, l'origine, l'orientation sexuelle**

- Veiller à offrir aux jeunes de la commune une palette de possibilité la plus large et la plus diversifiée possible, en tenant compte des conditions d'accueil spécifiques à un public jeune (ouverture en soirée, encadrement...);
- 1440
- Maintenir une attention constante aux publics jeunes « 12-25 ans » qui sont trop régulièrement mis de côté ;
 - Favoriser l'accès aux installations communales (infrastructures sportives, salles communales, écoles, Maisons de quartier, ...) à toutes les organisations, qu'elles soient communales ou non ;
- 1445
- Veiller à ce qu'en matière de culture, les jeunes aient accès à la fois à une offre adaptée et à la possibilité d'être eux-mêmes créateurs de culture (salles de répétition...);
 - Entretien et embellir les plaines de jeux et open-space de quartiers (par exemple les arts urbains), qui sont, pour beaucoup, les premiers lieux de rencontres sportives et qui permettent à des jeunes qui ne sont pas affiliés à des clubs sportifs de pratiquer un sport ; veiller à un encadrement de ces lieux ;
- 1450
- Poursuivre la création et la rénovation des infrastructures sportives de proximité (terrains multisports, ...);
 - Créer et aménager des espaces dans tous les quartiers qui permettent aux jeunes de se rencontrer dans un autre cadre que celui de la rue ;
- 1455
- Faciliter la réalisation de projets par l'octroi d'avances financières (micro-crédit).

La sécurité, un droit pour les jeunes aussi

- 1460
- Augmenter et mieux organiser les moyens de prévention et de sécurité à l'entrée et à la sortie des écoles ;
 - Intensifier les interventions et le soutien psychologique et social du service de prévention « Antenne Scolaire » dans les écoles ;
 - Veiller à ce que le bureau d'aide aux victimes soit attentif et formé à l'accueil des jeunes ;
- 1465
- Multiplier les rencontres jeunes/police dans les écoles et les associations ;
 - Poursuivre le travail d'accompagnement des jeunes en difficultés par les éducateurs de rue et animateurs dans les différents quartiers ;
 - Développer et intensifier l'utilisation des outils de gestion de conflit, par exemple la Communication Non Violente (CNV) ou la médiation par les pairs (par les jeunes eux-mêmes).
- 1470

Logement

CONSTATS

1475

La Constitution proclame le droit pour tous à un logement décent. Cependant, un nombre croissant de ménages est contraint de consacrer une part de plus en plus large de ses revenus pour se loger. Le logement est l'un des enjeux fondamentaux pour notre société. Trop de personnes connaissent des difficultés à trouver un logement décent pour un prix abordable.

1480

L'action de la commune doit porter principalement sur deux axes : celui de l'accessibilité aux logements, en augmentant le nombre de logements loués à des prix abordables, et celui de la salubrité des logements. Un autre défi majeur consiste à anticiper la croissance démographique annoncée.

1485

La commune dispose de leviers fondamentaux en matière de logement et joue par ailleurs un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques décidées au niveau régional : de par sa proximité avec le citoyen et la connaissance fine de son territoire, elle constitue donc le maillon le mieux à même de cibler les actions les plus opportunes à déployer en matière de logement.

1490

Cette action est aujourd'hui dispersée et insuffisamment concertée entre tous les acteurs publics et privés de la politique du logement.

1495

Certains outils ont été développés : la taxe sur les immeubles abandonnés, la création de logements de transit, le soutien aux agences immobilières sociales, etc., mais par une mise en œuvre trop lente ou insuffisante, leurs effets ne se font pas encore assez sentir.

1500

En ce qui concerne le logement social, un énorme travail reste à accomplir pour augmenter le nombre de logements sociaux, réhabiliter le parc de logements et améliorer les conditions de vie des locataires.

1505

La gestion des logements communaux par la majorité sortante a été calamiteuse. Sa gestion a notamment abouti à laisser vides pendant de longues périodes des logements moyens, ce qui a eu un coût important pour les finances de la commune.

PROPOSITIONS ECOLO-GROEN

1510

Une politique coordonnée du logement

- L'échevinat du logement doit assurer une réelle coordination entre les différents acteurs de la politique du logement.

1515

Activer une politique sociale du logement

- Aider les Agences Immobilières Sociales (AIS) à augmenter le nombre de logements dont elles ont la gestion sur le territoire de la commune ;
- Lutter par tous les moyens contre les immeubles et terrains à l'abandon :

- 1520
 - Inciter les propriétaires à rénover et à confier leur(s) bien(s) à une AIS,
 - Encourager l'occupation des logements au-dessus des commerces,
 - Renforcer la recherche des logements inoccupés en vue de leur signalement à la Région ;
 - Avoir un rôle proactif pour inciter à la remise du logement sur le marché,
- 1525
 - Recourir aux subsides régionaux pour l'acquisition et la rénovation d'immeubles abandonnés,
 - Mettre en œuvre le mécanisme de gestion publique (comme le prévoit le Code du logement) ;
- 1530
 - En vue d'assurer une meilleure transparence du marché des logements, collaborer activement avec la Région en vue de la création d'un observatoire du logement et des loyers ;
 - Veiller, en collaboration avec l'administration régionale et les autres instances concernées (police, parquet, ...), à une mise en œuvre du Code du Logement en matière de salubrité, notamment en luttant contre les marchands de sommeil ;
 - Soutenir la transformation des bureaux obsolètes en logements ;
- 1535
 - Rechercher des solutions pour améliorer l'offre de logements étudiants, par exemple en créant une bourse au logement étudiant en collaboration avec les institutions d'enseignement supérieur ;
 - Poursuivre la création de logements de transit ;
 - Développer des projets de logements d'insertion ;
- 1540
 - Soutenir l'adaptation de logements aux besoins des personnes handicapées, notamment via une aide administrative pour l'accès aux dispositifs existants ;
 - Favoriser une politique de maintien des personnes âgées à domicile pour éviter leur déracinement, notamment en développant et en soutenant le logement intergénérationnel ;
- 1545
 - Mettre en place un guichet unique du logement (inscriptions pour les différents types de logements publics et AIS, informations, accompagnement administratif dans le cadre des primes régionales, CPAS, offre de logements privés à louer, renseignements sur les possibilités de garantie locative, ...) ;
 - Ristourner les additionnels communaux au précompte immobilier pour les ménages primo-accédants modestes et moyens durant les cinq années suivant l'acquisition du logement.
- 1550

Une nouvelle politique des logements communaux

- 1555
 - En vue d'améliorer et rationaliser la gestion des logements dépendant de la commune, de simplifier les choses, d'apporter plus de clarté pour les habitants et d'augmenter le nombre de logements à loyer réellement social et donc accessibles, nous proposons de transférer progressivement les logements communaux au Foyer anderlechtois, de telle sorte qu'il n'y ait plus qu'un seul opérateur qui gère l'ensemble des logements dépendant de la commune.
- 1560
 - Dans l'attente de ce transfert, nous souhaitons :
 - Accélérer la rénovation des logements communaux ;
 - Revoir les critères d'attribution des logements économiques (communaux) pour les rendre plus sociaux et moins discriminants ;
- 1565
 - Prévoir une politique de cohésion sociale au sein des logements communaux ;
 - Généraliser le recours à l'allocation loyer régionale pour les logements communaux.

1570 Une politique immobilière volontariste pour le logement social

- Faire de la rénovation rapide des logements sociaux en mauvais état une priorité ;

- Créer davantage de logements publics en partenariat avec la Société du logement de la région bruxelloise (SLRB) ;
- Poursuivre la sécurisation des logements sociaux ;
- 1575 • Créer des logements sociaux adaptés aux personnes handicapées ;
- Améliorer le cadre de vie des locataires par l'amélioration des abords des immeubles, la multiplication des équipements collectifs et par un meilleur entretien des communs ;
- 1580 • Remédier plus rapidement aux petits problèmes techniques en augmentant le nombre de "concierges-ouvriers" et en renforçant la collaboration avec la Régie des Quartiers ;

Améliorer les conditions de vie des locataires du Foyer Anderlechtois

- Améliorer l'accueil des candidats-locataires et des locataires ;
- 1585 • Amplifier la politique de cohésion sociale avec le soutien actif de la commune et en collaborant avec les associations, afin de l'étendre à un maximum de sites ;
- Favoriser les services de proximité, en collaboration avec le CPAS et avec la Régie des Quartiers, par la mise en place d'équipes pour réaliser des petits travaux d'entretien et de rénovation, par la création de "lavoirs sociaux", etc. ;
- 1590 • Améliorer l'accompagnement des locataires en situation financière difficile, en collaboration avec le CPAS ;
- Améliorer et systématiser les visites des appartements par les services sociaux concernés ;
- 1595 • Améliorer la communication entre le Foyer anderlechtois et les habitants en collaboration avec le Conseil Consultatif des Locataires (Cocolo).

Gérer le Foyer anderlechtois de manière éthique et transparente

- Pour attribuer les logements de manière juste et transparente, limiter le nombre des dérogations et les réserver aux cas exceptionnels et urgents ;
- 1600 • Améliorer la transparence sur les décisions d'attribution et leur motivation ;
- Limiter strictement les rétributions perçues par les administrateurs.

Intégrer la politique environnementale à la politique du logement

- Dans la logique du plan climat communal, concevoir tout nouveau logement selon le concept passif et toute rénovation au niveau « basse énergie » ;
- 1605 • Prendre en compte la dimension écologique dans la réalisation, la rénovation et la gestion des logements publics (matériaux durables, performances énergétiques élevées) ;
- 1610 • Réduire les charges des locataires, en réalisant des audits énergétiques et en intensifiant des investissements producteurs d'économies d'énergie (le cas échéant en recourant à des tiers-investisseurs) ;
- Veiller à une bonne information et une sensibilisation des locataires en matière d'économies d'énergie, notamment en développant la collaboration avec la cellule Energie du CPAS ;
- 1615 • Développer des projets de cogénération et de production photovoltaïque dans les grands ensembles de logements sociaux.

| |
|---------------------------------|
| Mobilité – Espace public |
|---------------------------------|

1620 **CONSTATS**

L'espace public est un bien commun. Les pouvoirs publics ont la mission de répartir son utilisation entre les différentes catégories d'usagers et d'y permettre le développement d'une vie sociale harmonieuse.

1625

Trop longtemps destiné aux seuls automobilistes, l'aménagement de l'espace public doit également être conçu au profit des usagers tels que les piétons et les cyclistes. Pour Ecolo-Groen, il faut définir un projet de mobilité global afin de redessiner l'espace public pour d'augmenter sa qualité environnementale et de permettre sa réappropriation par les usagers. Le renforcement de la convivialité et de la sécurité sont deux objectifs prioritaires qui nécessitent de mobiliser un panel de stratégies.

1630

Le renforcement de la convivialité et de la sécurité sont deux objectifs prioritaires qui nécessitent de mobiliser un panel de stratégies.

1635

Pour récupérer des espaces pour les transports en commun, les vélos, les piétons ou les espaces publics conviviaux et verdurisés, il convient, partout où c'est possible, de réduire la place de la voiture, en circulation comme en stationnement, et de diminuer la vitesse de circulation. Il est indispensable de limiter ou de canaliser le trafic de transit, notamment en favorisant les itinéraires en boucle.

1640

Pour augmenter le partage et la convivialité, toutes les opportunités offertes par le code de la route seront également valorisées : zones résidentielles ou de rencontre⁴, piétonnes ou semi-piétonnes, zones 30, rues réservées aux jeux⁵, chemins réservés au trafic non motorisé, rue cyclables⁶.

1645

Depuis une dizaine d'années, l'essentiel des investissements dans l'espace public s'est concentré sur la réfection des trottoirs, délaissant la transformation de l'espace public au profit d'une mobilité douce. C'est ainsi notamment que des zones 30 ont été créées par le simple placement de panneaux de signalisation, sans veiller à créer des effets de portes et à sécuriser les carrefours.

1650

Un des enjeux à court terme sera de mettre en conformité notre réglementation en matière de stationnement et de réaliser un PACS (Plan d'Action Communal de stationnement) pour intégrer la politique communale dans la stratégie régionale.

PROPOSITIONS ECOLO-GROEN

1655

Une mise en œuvre concertée du Plan Communal de Mobilité

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan Communal de Mobilité (PCM) et le réactualiser;
- Systématiser la concertation des habitants et des usagers en matière de mobilité (commission vélo,...).

1660

Une sécurisation des quartiers d'habitation et des abords d'écoles

- Généraliser l'aménagement de zones 30 dans les quartiers d'habitation afin de réduire la vitesse et diminuer le trafic de transit dans ces quartiers ;

⁴ Voir présentation sur http://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_de_rencontre

⁵ Voir définition sur <https://codedelaroutebelge.wordpress.com/2015/08/04/rue-reservee-jeu>

⁶ Voir définition sur <https://codedelaroutebelge.wordpress.com/2014/07/27/rue-cyclable/>

- 1665
 - Limiter l'accès aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie afin de les sécuriser mais aussi de réduire la pollution (particules fines et NO2) à laquelle les enfants sont les plus sensibles ;
 - Améliorer la sécurisation des abords des écoles (signalisation, ralentisseurs de vitesse,...) et à d'autres endroits à forte fréquentation (sorties métro, hôpitaux,...) ;
- 1670
 - Encourager les écoles et les soutenir dans la promotion de la mobilité douce et la mise en œuvre de différentes actions ;
 - Mettre en place un ramassage scolaire à vélo et à pied (pédibus) pour les écoles communales et y encourager les écoles libres;
 - Fermer certaines rues à la circulation automobile pendant les congés scolaires, pour en faire des rues réservées aux jeux des enfants ;
- 1675
 - Renforcer les actions de prévention et de répression des infractions au code de la route avec une attention particulière aux comportements dangereux pour les usagers faibles. Ceci avec le soutien efficace des forces de police ou, à défaut, d'agents constatateurs habilités par le pouvoir communal.

1680

Des aménagements pour les piétons et les cyclistes

- Créer une zone piétonne dans le centre historique d'Anderlecht et développer des zones partagées ailleurs;
 - Assurer une meilleure protection des piétons et des cyclistes, en multipliant notamment les passages pour piétons et en poursuivant l'aménagement de pistes cyclables ou en cas d'impossibilité de bandes cyclables ;
 - Veiller à la continuité des aménagements (pistes) et à la visibilité des tracés (notamment des chevrons) ;
 - Créer des rues cyclables ;
- 1685
 - Poursuivre la mise en œuvre d'itinéraires cyclistes communaux (pistes cyclables et fléchage);
 - Généraliser, sur le territoire d'Anderlecht, les sas cyclistes à tous les carrefours à feux, l'accès des vélos aux sites propres de la STIB, ainsi que le placement de panneaux B22 et B23 (permettant aux cyclistes de passer au rouge) partout où c'est possible;
- 1690
 - Poursuivre l'aménagement de parkings pour vélos dont certains seront couverts avec Cyclo. Une attention particulière sera portée à leur sécurisation ;
 - Soutenir les habitants qui demandent le placement de vélo-box ;
 - Autoriser les cyclistes à rouler à vélo à vitesse limitée dans les parcs ;
- 1695
 - Répondre aux besoins des usagers vulnérables, en finançant des formations à la pratique du vélo (en particulier destinées aux femmes), en organisant des marches exploratoires (notamment pour identifier les obstacles à la mobilité douce et les zones insécurisantes) et en introduisant dans l'évaluation des plans communaux de mobilité un chapitre sur le sujet.

1705

Une politique des déplacements qui favorise l'intermodalité

- Encourager le personnel communal à effectuer les navettes domicile-travail en covoiturage, à vélo ou en transport en commun ;
 - Inciter les entreprises situées sur le territoire communal à constituer des plans de mobilité pour leur personnel (même celles non soumises à l'obligation régionale) ;
 - Inciter l'usage et favoriser le développement du car-sharing (Cambio, Zen Car,...) et le système de vélos partagés (Villo);
- 1710
 - Proposer et soutenir la réalisation par la STIB des aménagements nécessaires (sites propres,...) en vue d'améliorer la vitesse des transports en commun ;
- 1715
 - Augmenter la sécurité et le confort des arrêts de trams et de bus en tenant compte de leur fréquentation (espace suffisant) ;

- Des budgets suffisants doivent être réservés à l'entretien des voiries en attachant une attention particulière aux espaces réservés aux cyclistes ;
- Favoriser l'implantation des entreprises à haute intensité de main-d'œuvre et autres collectivités à proximité d'endroits bien desservis par les transports en commun (cfr. Urbanisme).

Une politique de stationnement en faveur des riverains et des commerces

- 1725 • Evaluer la mise en œuvre du plan de stationnement et l'adapter en fonction des résultats de l'évaluation ;
- Rendre la politique de stationnement plus lisible et plus transparente pour les usagers ;
- 1730 • Intégrer la politique communale dans celle établie par la Région en adaptant le règlement de stationnement et en réalisant un PACS (Plan d'Action Communal de Stationnement) ;
- Utiliser une partie significative des recettes provenant du stationnement au profit de l'amélioration de l'espace public et de la politique de mobilité ;
- 1735 • Organiser un contrôle plus strict du stationnement sauvage, en donnant la priorité au stationnement réellement gênant (double file, danger pour usager faible,...).

Un espace public accessible à tous, sûr et convivial

- Faciliter la mobilité et l'accès aux équipements collectifs pour les personnes à mobilité réduite;
- 1740 • Poursuivre la mise en œuvre du « Plan Lumière » (rénovation et création des éclairages publics dans les différents quartiers) ;
- Intensifier la lutte contre les comportements inciviques et les dégradations de l'espace public, en organisant un contrôle et une verbalisation (voir programme « Qualité de la vie ») ;
- 1745 • Mettre en place une signalisation des lieux d'intérêt touristiques et culturels ;
- Baliser des parcours piétons thématiques;
- Valoriser, au moyen d'interventions artistiques et en collaboration avec les propriétaires, les fronts bâtis, en accordant la priorité à ceux se situant dans des axes visuels importants, afin d'améliorer la qualité paysagère de l'espace public ;
- 1750 • Valoriser le réseau de sentiers et de chemins à Neerpede et dans la vallée du Vogelzangbeek (balisage, entretien et réédition des cartes) ;
- Aménager et ouvrir au public les berges de la Senne.

1755 **Politique des aînés**

CONSTATS

1760 *Le vieillissement de notre population est une réalité indéniable. Les problématiques rencontrées par nos aînés varient d'une personne à l'autre et dépendent de la situation sociale et familiale (état de santé, niveau de dépendance, ou encore appartenance culturelle).*

1765 *Quelques constantes toutefois : les problèmes de santé et de gestion du vieillissement au quotidien préoccupent beaucoup nos aînés ; le cadre de vie et le maintien des racines sont particulièrement importants pour eux ; la peur des vols et de la violence sont une réalité incontestable.*

1770 **PROPOSITIONS ECOLO - GROEN**

Penser la politique des aînés comme une politique transversale :

- Prendre en compte la réalité des aînés dans les politiques de mobilité, de logement, d'aménagement du territoire, de santé ...
- 1775 • Développer un « service senior » pour :
 - soutenir les aînés ;
 - sensibiliser les autres services de la commune à la réalité des aînés ;
 - informer les aînés des sujets susceptibles de les intéresser (services offerts par le CPAS, distribution de repas, informations relatives aux pensions, activités culturelles et d'éducation permanente...);
 - 1780 - servir de porte d'entrée pour les demandes de soutien de projets à destination des aînés.

Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire

- 1785 • Associer les personnes âgées aux aménagements et politiques communales ; leur faciliter l'accès aux infrastructures et aux informations, entre autres via la formation à l'utilisation des technologies ;
- Dynamiser le Conseil Consultatif des aînés, et favoriser les entraides avec les différents conseils participatifs des aînés ;
- 1790 • Initier des lieux de coordination et d'échanges de bonnes pratiques entre les familles, les associations, le personnel des maisons de repos ... sur le territoire de la commune ;
- Valoriser le savoir des aînés dans la commune au bénéfice de tous, par exemple via les écoles de devoirs, en proposant aux aînés d'être témoins au cours d'histoire contemporaine, ou en favorisant les dons de livres d'époque dans les bibliothèques communales ;
- 1795 • Offrir la possibilité aux aînés de participer aux élections communales : l'accessibilité aux bureaux de vote doit être renforcée, la commune doit assurer un dispositif de véhicules adaptés ou de transport collectif et envisager de mettre des bureaux de vote officiels aussi dans les maisons de repos afin notamment de mettre un terme aux pratiques clientélistes qui prévalent lors des élections et de garantir aux aînés leur droit de vote effectif ;
- 1800 • Développer une information spécifique à destination des aînés, rassemblant toutes les informations susceptibles de les concerner (services octroyés par le

- 1805 CPAS, distribution de repas, informations relatives aux pensions, activités culturelles, mouvements d'éducation permanente,...) ;
- Veiller à ne pas tenir à l'écart les aînés des nouvelles technologies de l'information, en proposant des formations ciblées (utilisation d'Internet,...) ;
- 1810
- Organiser les loisirs et les activités culturelles en faisant appel à la créativité et à la solidarité des aînés ;
 - Proposer durant toute l'année et à différents moments de la journée des activités à destination des aînés mais aussi des activités intergénérationnelles ;
 - Encourager les contacts intergénérationnels et développer des aides réciproques, par exemple dans le cadre d'un réseau d'échanges des savoirs ;
- 1815
- Soutenir les associations d'aînés pour développer et encourager le volontariat
 - Soutenir le volontariat en faveur des aînés comme les visites aux aînés isolés en faisant la promotion de la prise en charge de la COCOF ;
 - Instaurer l'intervention du CPAS lorsque des personnes à faibles revenus risquent l'expulsion ; pour les plus démunis, attribution de logements sociaux par la commune ;
- 1820
- Prendre en considération les besoins spécifiques des différentes minorités ;
 - Créer une « **maison des aînés** », sur le principe des maisons de jeunes, gérée par les aînés en collaboration avec la commune, au départ des coordinations existantes, dynamiser et stimuler la citoyenneté ;
- 1825
- Favoriser les échanges au moyen de restaurants collectifs, de jardins partagés, encourager les activités de type carrefour des générations, la formation des aînés par les plus jeunes dans les espaces numériques, l'ouverture ponctuelle des maisons de jeunes aux aînés...
- 1830 **Un cadre urbain sûr et adapté**
- Poursuivre la mission de sensibilisation en étant particulièrement attentif et exigeant quant à l'accessibilité des bâtiments gérés par la commune : maison communale, maison de quartier, services de la population, musées communaux, propriétés communales ... ;
- 1835
- Poursuivre les aménagements de l'espace public visant à faciliter une vie active des aînés : élimination des obstacles tels que trottoirs encombrés, bordures élevées, escaliers infranchissables, rues mal éclairées, arrêts de transports en commun inaccessibles ou dangereusement accessibles, feux trop rapides pour les piétons... ;
- 1840
- Poursuivre l'aménagement de lieux de promenades, de parcours de santé adaptés, d'espaces de repos et de conversation dans les parcs et les squares ;
 - Garantir une offre suffisante et des infrastructures sportives accessibles aux aînés ;
 - Assurer un sentiment de sécurité aux aînés par un aménagement plus sûr de l'espace public et par une présence accrue de l'autorité publique (voir programme « Prévention et sécurité ») ;
- 1845
- Poursuivre l'amélioration de l'éclairage public.
- Adapter les lieux de vies**
- 1850
- Instaurer une collaboration de la commune avec des initiatives facilitant le **maintien à domicile** des personnes à autonomie réduite, entre autre via l'adaptation du logement ;
 - Au départ de **structures collectives**, rassembler différents services aux aînés (aides ménagères, soins, coiffeurs, repas, ...) ;
- 1855
- Développer les services de proximité à l'attention des aînés ;

- Soutenir les initiatives de résidences-services sociales, d'habitats groupés (abbeyfield, cantous, andromède...) ou intergénérationnel (kangourou, kots étudiants chez un aîné ...);
- 1860 • Favoriser l'ouverture des maisons de repos et de soins vers le quartier (comité de quartier, intégration dans les contrats de quartiers ...);
- Intégrer le service de repas à domicile et les cuisines des maisons de repos dans le programme transition alimentation durable; associer les aînés au développement des potagers;
- 1865 • Garantir l'accessibilité du logement public sur le territoire communal et proposer des logements adaptés ou adaptables;
- Envisager la présence d'animaux de compagnie dans les maisons de repos, dans le respect de la réglementation en vigueur.

| |
|---------------|
| Police |
|---------------|

1870 CONSTATS

La démocratie ne peut fonctionner que si ses lois sont appliquées et respectées. Ceci implique une police juste, proche et à l'écoute du citoyen.

1875 *Outre les problèmes rencontrés dans d'autres villes quant au manque d'effectifs, la représentation des Bruxellois eux-mêmes au sein de leur police pose question : seuls 7,45 % des policiers travaillant dans la capitale sont bruxellois. Cela n'est évidemment pas sans poser problème, particulièrement en ce qui concerne la connaissance du territoire et des populations qui y vivent. Il est essentiel que le nombre de Bruxellois au sein des zones de*

1880 *police de la capitale augmente : des agents issus des différents quartiers de Bruxelles auront une relation privilégiée avec les habitants, améliorant ainsi le contact, l'action policière et réduisant le sentiment d'insécurité.*

1885 *Par ailleurs, il est un fait qu'aujourd'hui le nombre de plaintes auprès du comité P à l'encontre des membres de notre zone de police est en constante augmentation ces dernières années. Il est donc impératif de recréer la confiance entre les citoyens et les membres de la zone de police.*

1890 PROPOSITIONS D'ECOLO – GROEN**Une police de proximité**

- Réinvestir massivement dans une véritable police de proximité (Community policing), dans l'esprit de la réforme des polices :
- 1895** - multiplier les patrouilles non-motorisées, notamment les brigades cyclistes, assurer une présence policière dans les quartiers (notamment les quartiers présentant des problématiques spécifiques : noyau commercial, lieux générateurs de nuisances,...) dans de larges plages horaires ;
- 1900** - organiser la participation des policiers à la vie de la communauté (fêtes de quartier, visites d'écoles, opérations « portes ouvertes » ...) afin, notamment, de réaffirmer leur rôle préventif lors de ces événements ;
- Poursuivre et valoriser la décentralisation des commissariats (élargir les heures d'ouverture et renforcer les effectifs) ;
 - Améliorer l'accueil dans les commissariats, y compris la confidentialité ;
- 1905** • Renforcer la sécurité routière au bénéfice des usagers utilisant la mobilité douce : redonner une priorité à la répression de la vitesse excessive et du parking intempestif mettant en danger l'ensemble des autres usagers (piétons, deux-roues et automobilistes) ;
- 1910** • Organiser régulièrement des réunions dans les quartiers pour écouter et prendre en compte les problèmes des habitants, avec les responsables politiques, les policiers et toutes autres personnes concernées. Veiller à ce que ces rencontres soient suivies d'effet ;
- Promouvoir le fait que que la police doit être le reflet de toutes les composantes de la société, incluant notamment plus de femmes et plus d'agents issus de l'immigration en désignant un référant diversité au sein de la zone ;
- 1915** • Reprendre la lutte contre les infractions environnementales parmi les priorités (équipe de policiers formés à la législation environnementale dans chaque zone de police, développement de stratégies adaptées en collaboration avec les services de propreté, information des citoyens sur les risques de sanctions) ;

- 1920 • Investir dans la formation à la gestion des problèmes de voisinage et à l'assistance aux victimes, en collaboration avec les associations spécialisées (notamment les associations de femmes) pour améliorer la qualité de l'accueil aux victimes (entre autres les femmes victimes de violences conjugales) ;
- 1925 • Entreprendre des actions envers une série de publics spécifiques tels que les usagers des transports en commun (entre autre à travers une collaboration renforcée entre les agents de la STIB et la police) les petits commerçants (préfinancement de l'accès au système « Télé police », information sur la législation en matière de sécurisation,... ;
- 1930 • [Développer les nouvelles technologies via notamment les réseaux sociaux afin d'informer les citoyens].

Une police démocratique et intègre

- 1935 • Respecter les prérogatives du Conseil de police et veiller à fournir aux conseillers de police toutes les informations permettant un contrôle démocratique du fonctionnement de cette dernière ;
- Présenter, tous les deux ans, un véritable Plan Zonal de Sécurité au Conseil de Police afin de (re-)définir démocratiquement les priorités des missions policières dans les conseils zonaux de police en y intégrant un processus participatif notamment via la consultation des conseils consultatifs de la jeunesse, des seniors,... Ceci doit permettre une vraie réflexion sur le fonctionnement de la police et assurer un vrai débat démocratique sur ces questions ;
- 1940 • Evaluer le fonctionnement des caméras en terme d'efficacité , de coût et de respect de la vie privée ; ne pas considérer l'installation de caméras comme la seule solution aux problèmes de sécurité et ne l'envisager que dans des cadres précis compte tenu des évolutions technologiques (mécanismes de détection des activités, veille informatique ...) en veillant à bien cadrer leur utilisation (protection et conservation des données, différenciation espaces publics et privés, protection des personnes soupçonnées et des victimes d'actes de délinquance ...) ;
- 1945 • Promouvoir le droit d'interpellation des habitants au Conseil de police ;
- 1950 • Evaluer régulièrement les politiques mises en place afin de permettre un ajustement continu des décisions prises en fonction des objectifs poursuivis et des effets observés ;
- Augmenter le nombre de formations suivies par les policiers, pas seulement les formations permettant une promotion, mais aussi des formations de terrain comme «comment patrouiller en ville », droits de l'homme, lutte contre les discriminations, etc ;
- 1955 • Éviter les contrôles d'identité intempestifs ;
- Garantir l'existence d'un référent anti-discrimination au sein de la zone de police pour permettre à toute victime d'actes discriminatoires quel(s) qu'en soi(en)t le(s) motif(s) (insultes, violences, délit de faciès), de porter plainte auprès d'un agent spécifiquement formé et en assurer la publicité ;
- 1960 • Mieux prendre en charge les victimes d'agression physique et/ou sexuelle ;
- Développer des Partenariats locaux de Prévention pour les Indépendants (PLP-I) dans les quartiers commerçants où cela se justifie ;
- 1965 • Promouvoir au maximum la présence policière en lieu et place de la présence militaire lorsque cela se justifie ;
- Initier une réflexion sur la démunicipalisation de la police et de ses différentes zones.

| |
|-------------------------------|
| Prévention et sécurité |
|-------------------------------|

1970

CONSTATS

1975

Garantir la sécurité des citoyens est une mission essentielle des pouvoirs publics et en particulier, des pouvoirs communaux. A Anderlecht, l'insécurité est une réalité indéniable dans certains quartiers, dont sont malheureusement victimes les citoyens les plus vulnérables. Tant l'insécurité que le sentiment d'insécurité sont une atteinte inacceptable à la qualité de vie et la sécurité à laquelle chacun a droit.

1980

Pour Ecolo, la problématique de la sécurité ne peut être réduite à l'unique question de la délinquance. La détérioration du cadre de vie, les actes de malpropreté, les nuisances sonores, les conditions de logement, la précarisation économique et sociale, l'absence de perspectives d'avenir et d'épanouissement, en particulier pour les jeunes et les personnes âgées, sont autant d'éléments qui contribuent à l'insécurité. Répondre aux besoins locaux en matière de sécurité et de protection des citoyens et restaurer le sentiment de sécurité est donc une question plus large, qui passe entre autres par l'amélioration du cadre de vie.

1985

1990

La commune bénéficie de dispositifs subsidiés par le gouvernement fédéral et la Région bruxelloise - le Plan stratégique de sécurité et de prévention, la Politique de la Ville – au sein desquels une politique de prévention a été menée en agissant sur ces différents niveaux. Ils ont permis d'intensifier le travail de prévention sociale, d'augmenter la présence quotidienne, dans l'espace public, de travailleurs de prévention (Gardiens de la paix, stewards cyclistes, gardiens de parc), d'intervenir sur le cadre de vie (rénovation de l'éclairage, lutte contre les dégradations urbaines, ...). Ce travail doit être poursuivi et renforcé.

1995

PROPOSITIONS D'ECOLO-GROEN**Une politique de prévention sociale**

2000

- Mener une politique de prévention et de sécurité durable, visant à restaurer le lien social, en luttant contre tout ce qui contribue au sentiment d'exclusion (emploi, logement, décrochage scolaire...). La cohésion sociale et l'aide aux personnes précarisées ou en difficulté seront des objectifs prioritaires ;

2005

- Poursuivre et renforcer la politique de prévention sociale en maintenant les dispositifs existants (éducateurs de rue, animateurs, médiateurs sociaux, médiateurs scolaires, Antenne scolaire, Service d'aide aux personnes toxico-dépendantes, FEFA, Uzine, Maison de quartiers Atelier informatique Peterbos, ...) ;
- Initier la création d'antennes de prévention de proximité ;
- Articuler la politique de prévention sociale avec les politiques de l'emploi et de formation professionnelle ainsi que les politiques de rénovation urbaine;

2010

- Mener un travail spécifique en direction des jeunes en difficultés ou « exclus », notamment via des projets visant la participation citoyenne de ceux-ci ou des activités favorisant les rencontres entre les jeunes de différents quartiers (voir programme « Jeunesse » + renvoi page exacte lors de la finalisation) ;

2015

- Mettre en place un conseil consultatif de prévention efficient, chargé, en concertation avec les différents acteurs concernés d'analyser les différents aspects de la criminalité et de la délinquance afin d'élaborer des propositions pour solutionner ces problèmes.

2020

- Pérenniser et développer la cellule de prévention de la radicalisation ;

Un cadre urbain rénové et sécurisé

- Poursuivre les aménagements visant à renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes, en particulier aux abords d'écoles. Généraliser la présence des gardiens de la paix à toutes les sorties d'écoles ;
- 2025
- Améliorer la qualité de l'espace public visant à renforcer le lien social (création d'espaces conviviaux,...), qui renforce tant la sécurité subjective (éclairage, trottoirs dégradés,...) qu'objective (lutte contre le stationnement illégal, la vitesse excessive...);
- 2030
- Poursuivre la rénovation des quartiers fragilisés en accordant une attention particulière à la qualité de l'espace public (voir programme « Développement durable des quartiers fragilisés »).
 - Maintenir et augmenter une présence sécurisante des gardiens de la paix dans l'espace public ;
- 2035
- Afin de garantir le contrat social, lutter contre les « petites incivilités » (tags, dépôts clandestins, vandalisme, nuisances sonores, ...), à la fois en les poursuivant (fonctionnaires pour les constats et les sanctions...) et en les prévenant (par exemple, en multipliant des espaces d'expression pour les arts urbains ou des infrastructures sportives, en menant des campagnes d'information et de sensibilisation ...);
- 2040
- Former le personnel communal – intervenants sociaux et personnel de police – aux questions des violences familiales et conjugales et multiplier l'information à travers brochures, documents officiels et sites internet communal ;
 - Organiser la mise en place de marches exploratoires visant à mieux appréhender son environnement.

2045 **Qualité de la vie (Environnement et propreté)**

CONSTATS

2050 *La qualité de vie est un enjeu fondamental pour les communes. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des citoyens dont la qualité de l'environnement est jugée insuffisante : bruit, pollution, malpropreté...*

2055 *A leur niveau, les communes disposent de nombreux leviers pour amplifier les politiques menées et améliorer notre cadre environnemental. Une action publique forte en matière d'environnement est donc essentielle. C'est aussi au niveau local que le citoyen peut concrètement devenir acteur de l'amélioration de son environnement.*

2060 *La lutte contre le réchauffement climatique est un des enjeux majeurs des prochaines années. Si nous voulons garder une planète viable, pour nous, pour nos enfants, des mesures doivent être prises dans les entreprises, les logements, les commerces, les transports...*

2065 *Autre enjeu planétaire qui trouvera bien évidemment des concrétisations locales : le maintien de la biodiversité. Là aussi, la commune a un rôle important à jouer, pour inciter, montrer l'exemple (dans les espaces verts publics notamment) et contribuer à ce que chacun agisse à son niveau, dans son jardin.*

2070 *Une grande part de la population partage ces objectifs et la commune a la possibilité, la responsabilité d'inciter et d'aider les habitants à être des acteurs de la restauration de leur environnement. Cette implication du citoyen dans la préservation de son environnement a aussi un rôle social non négligeable, tant il est fréquent que les personnes économiquement les plus défavorisées vivent dans les environnements les plus dégradés.*

PROPOSITIONS ECOLO – GROEN

En ce qui concerne les espaces verts et la nature

- 2075
 - Création et réhabilitation d'espaces verts, prioritairement dans les quartiers qui en manquent. Entretien régulier des espaces verts communaux;
 - Améliorer la coordination entre la commune et la Région pour les aménagements des espaces publics et des espaces verts ;
- 2080
 - Gestion écologique des espaces verts sans herbicides ni insecticides;
 - Mise à la disposition des habitants de terrains communaux inoccupés pour en faire des jardinets de quartier et promouvoir l'horticulture biologique;
 - Soutenir et encourager l'agriculture urbaine sur les terrains non exploités et sur certaines toitures ;
- 2085
 - Entretien par la commune de son patrimoine vert d'avenues et de rues arborées;
 - Promotion par la commune de jardinets et de plantes grimpantes de façade (poursuite des opérations « quartiers verts »);
 - Promouvoir la biodiversité sur tout le territoire communal, notamment par des actions de sensibilisation visant à encourager le citoyen à prendre des mesures de protection ou de développement de la biodiversité;
- 2090
 - Favoriser la plantation d'espèces végétales locales dans les propriétés communales, l'espace public, mais également lors de l'octroi des permis d'urbanisme délivrés ;
 - Protéger et végétaliser les jardinets dans les zones de recul et les intérieurs d'îlots, notamment dans le cadre des contrats de quartier ou des primes à la rénovation ;
- 2095
 - Lutter contre les plantes invasives ;

- Appliquer les recommandations du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) et notamment développer le maillage vert et bleu ainsi que la gestion différenciée des espaces verts ;
- Préserver le caractère rural de Neerpede, en ce compris son activité agricole;
- 2100 • Gestion active des zones à haut potentiel écologique (roselière, marais de la rue de la Semence,...);
- Développement d'ateliers éducatifs sur les activités agricoles (notamment via la Maison Verte et Bleue);
- 2105 • Faciliter l'accès à l'information en matière d'environnement, notamment via Internet communal ;
- Accroissement de la végétalisation des zones de parking.

En ce qui concerne la construction et l'habitat

- Poursuivre la mise en œuvre de la motion Climat votée par le Conseil communal, notamment en réalisant des audits énergétiques de tous les bâtiments communaux ;
- 2110 • Réaliser un bilan carbone de la commune via une méthode standardisée. Cette approche vise à l'aide à la décision. Le bilan carbone est complémentaire à l'audit énergétique ;
- Réalisation d'un inventaire du patrimoine communal et de son état ;
- 2115 • Pour l'entretien de ses propres bâtiments, priorité sera donnée par la commune aux produits écologiques;
- Systématiser l'usage de matériaux naturels et durables ;
- Dans le cadre de la rénovation et de la construction, priorité sera donnée à l'emploi de bois d'essence européen et labellisé (FSC, PEFC,...);
- 2120 • Mettre en œuvre un plan d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et de développement des énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, utilisation du bois pour des réseaux de chaleur, cogénération ...) qui tende à s'autofinancer;
- Installation dans les bâtiments communaux de citernes d'eau de pluie et mise en place d'un système d'utilisation de celles-ci à des fins non-alimentaires;
- 2125 • Réinstaurer une prime au placement de chauffe-eau solaires, de citernes d'eau de pluie et de toitures vertes au moyen de primes.

En ce qui concerne l'administration communale

- Développement des services Eco-conseil et Développement durable ;
- 2130 • Participation aux actions de l'IBGE pour gérer l'administration de manière écologique, notamment en développant la dynamique lancée par la labellisation « éco-dynamique » ;
- Généralisation de l'utilisation par l'administration de papier recyclé ;
- 2135 • Réduire les déchets produits par l'administration communale (tri sélectif, bouteilles en verre, impression recto-verso ...) ;
- Introduire des critères sociaux et environnementaux, ainsi que la préoccupation énergétique dans tous les cahiers des charges;
- Mener une campagne de sensibilisation et de formation dans tous les services et lancer une dynamique d'URE, avec désignation d'un responsable énergie par bâtiment, stratégie d'émulation et de récompense, information du public dans chaque bâtiment sur les actions menées et les résultats obtenus (évolution des consommations ...);
- 2140 • Généraliser l'achat de véhicules électriques ou « propres » en tenant compte de l'écoscore ;

- 2145
 - Organisation par la commune d'un plan de mobilité pour son personnel (incitation à prendre les transports publics, le vélo ... plutôt que la voiture). Revoir la participation communale à la carte de stationnement ;
 - Mettre en place une méthode rigoureuse de gestion de l'environnement sur le principe de l'amélioration continue « planifier, mettre en œuvre, contrôler, adapter » au travers d'un système de gestion environnementale certifié.
- 2150

En ce qui concerne l'eau

- 2155
 - Réinstaurer l'encouragement à l'emploi de l'eau de pluie pour les fins non-alimentaires au moyen de primes ;
 - Lors de la construction de nouveaux lotissements, imposition de noues et/ou d'un réseau d'égouts séparé pour l'eau de pluie;
 - Maximaliser les surfaces perméables sur le territoire communal pour lutter contre les inondations;
 - Pour les zones non égouttées, la commune favorisera les petites stations d'épuration pour les habitations ;
- 2160
 - Valoriser ou restaurer la présence de l'eau dans les espaces publics, notamment en créant de nouvelles fontaines dont certaines permettant un contact ludique avec l'eau;
 - Mettre en valeur et ouvrir au public les berges de la Senne ;
- 2165
 - Eviter le curage brutal des cours d'eau, faciliter l'accessibilité des berges et assurer leur protection comme zone naturelle de débordement ;
 - Encourager la création de mares et autres pièces d'eau accueillantes pour la faune et la flore sauvages.

En ce qui concerne les nuisances sonores

- 2170
 - Régulation de la circulation routière et réduction du bruit causé par celle-ci (voir aussi programme mobilité), entre autres en faisant respecter la vitesse dans les zones 30 et le choix de revêtements routiers moins bruyants ;
 - Edicter des normes sonores strictes pour les engins communaux (tondeuse, balayeuse), notamment pour limiter le bruit ou les émissions ;
 - Contrôle plus intensif du niveau sonore des véhicules ;
- 2175
 - Veiller au respect strict des normes de bruit pour les exploitations potentiellement cause de nuisances (entreprises, salles de fêtes...);
 - Réunir les acteurs compétents pour lutter contre les nuisances provenant du ring et du chemin de fer.

En ce qui concerne les déchets et la propreté publique

- 2180
 - Poursuivre l'installation systématique de poubelles sur la voie publique en favorisant les poubelles sélectives ;
 - Améliorer la propreté des noyaux commerciaux, tels que la rue Wayez, en cherchant une solution concertée avec les commerçants et Bruxelles-Propreté pour la gestion des grosses quantités de déchets générés ;
- 2185
 - Assurer une meilleure surveillance des parcs, de la sécurité et de leur propreté ;
 - Amplification de campagnes de sensibilisation à la propreté, à la réduction des déchets et au tri-recyclage (en collaboration avec Bruxelles-Propreté);
 - Augmenter les moyens consacrés à la propreté de nos voiries et de nos espaces verts ;
- 2190
 - Promotion du compostage individuel et de quartier;
 - Renforcer et encourager l'utilisation de l'application *Fix My Street* pour dénoncer les dépôts clandestins ou autres actes de malpropreté dans l'espace public, pour faciliter le travail de l'administration ;

- 2195
- Poursuivre la lutte (contrôle et verbalisation) contre les comportements inciviques qui dégradent l'image urbaine (actes de malpropreté, dépôts clandestins, affichage sauvage, tags..);
 - Evaluer l'option de l'utilisation de chevaux de traits (comme à Schaerbeek) pour le ramassage communal des ordures ;
- 2200
- Mener activement une politique cohérente et volontariste pour éradiquer le fléau que représentent les crottes de chien (sensibilisation, bornes de propreté, contrôle...) et le nourrissage des pigeons ;
 - Mener une réflexion sur le placement de toilettes publiques, en collaboration avec Bruxelles-Propreté et soutenir financièrement les commerçants qui ouvrent leur porte aux citoyens ayant des besoins pressants (cfr. « Nette Toilette » à Brème).
- 2205
- En ce qui concerne la qualité de l'air**
- Améliorer la qualité de l'air, principalement au niveau des particules fines causées par les véhicules diesel, notamment en diminuant la pression automobile ;
 - Insister auprès de Bruxelles-Environnement pour l'installation d'appareils de mesure de la qualité de l'air sur le territoire de notre commune.
- 2210
- En ce qui concerne la pollution lumineuse**
- Choisir des appareils d'éclairage urbain économiques orientés vers le sol et modulables en fonction de l'heure ;
 - Encourager le même type d'éclairage pour les aménagements privés dans le cadre de l'octroi des permis.
- 2215
- En ce qui concerne l'attention portée par la commune aux problèmes planétaires**
- Evaluation de la mise en œuvre de l'« Agenda 21 », et actualisation de celui-ci;
 - Maintien d'un échevinat ayant en charge la solidarité Nord-Sud et doté d'un budget et d'un personnel propre;
 - Soutien aux comités locaux luttant pour la solidarité et la démocratie mondiales;
 - Mise en œuvre de la Charte pour le développement durable et équitable.
- 2220

| |
|--------------|
| Santé |
|--------------|

CONSTATS

2225

Différentes initiatives sont actuellement menées dans le domaine de la santé à Anderlecht mais de façon dispersée et sans vision globale. En ce qui concerne la structure de soins curatifs (hôpitaux, médecins, kinés, infirmières...), celle-ci est globalement satisfaisante. Par contre, il manque une véritable politique de prévention, en concertation avec tous les acteurs. A ce titre, il manque notamment une véritable politique scolaire de prévention dans des domaines tels que la toxicomanie, les maladies sexuellement transmissibles, l'hygiène alimentaire, etc.

2230

En outre, plusieurs points spécifiques sont à relever :

2235

- *La persistance de logements insalubres et des maladies qui y sont liées ;*
- *Dans le domaine de la santé mentale, le nombre toujours croissant de demandes de soutien psychologique dans des situations de dépression ou de stress, engendrées par les grands problèmes de société (précarité, chômage, solitude,...), auxquelles il n'est pas toujours possible de satisfaire ;*

2240

- *En ce qui concerne les personnes moins-valides, malentendantes ou malvoyantes : malgré des efforts consentis au niveau de l'aménagement des trottoirs, des difficultés dans l'accès aux lieux et aux services disponibles à Anderlecht ;*
- *Malgré l'arrivée du « Bus Santé », une information insuffisante du public quant aux structures d'aide médicale et aux associations à visée médicale fonctionnant sur le territoire communal.*

2245

PROPOSITIONS ECOLO - GROEN**Une approche globale et concertée de la santé**

2250

- Analyser chacun des projets politiques de la commune en considérant leur influence sur la santé ;
- S'assurer que, sur le territoire de la commune, les habitants ont accès à un service de santé bien déployé, en bonne intelligence avec les acteurs du terrain, et développer le cas échéant des postes de garde médicale, en collaboration avec les

2255

- cercles de médecine générale ;
- Intervenir au plus proche de la réalité de nos concitoyens dans les écoles, les maisons de repos, les infrastructures sportives, les initiatives du bien vivre ensemble ... ;

2260

- La santé dépendant des conditions de vie et d'environnement, lutter tous azimuts contre la précarité, la solitude, le détricotage du tissu social, les discriminations, le décrochage scolaire. Et veiller à être particulièrement attentif à toutes les causes de nuisances environnementales risquant de nuire à la santé (circulation automobile, pollution des sols, rejet des entreprises, déchets « sauvages »...) ;

2265

- Assurer une gestion globale et suivie des problèmes de santé, au sein d'une plateforme de concertation « santé », réunissant régulièrement tous les acteurs de terrain ainsi que des représentants qualifiés du CPAS et des échevins concernés ;
- Organiser une meilleure information concernant l'ensemble des services et structures d'aides existants sur le territoire communal en matière de santé ;

2270

- Relayer les campagnes de prévention organisées à d'autres niveaux de pouvoir en adaptant le média aux réalités locales et aux moyens utilisés par la population pour s'informer (toutes boîtes, courriels, radio locale, journaux locaux ou encore présence sur le terrain), en n'oubliant pas toutes les diversités de cette population (âge, genre, origine, orientation sexuelle).

Un renforcement de la prévention

- 2275
 - Renforcer le travail de prévention dans le mode de fonctionnement du CPAS, par le développement de services de proximité et d'éducation à la santé, à la consommation saine,... ;
 - Encourager une alimentation équilibrée, diversifiée, abordable et saine ainsi que la pratique d'activités physiques intégrées dans le quotidien
- 2280
 - Eduquer les enfants à une alimentation saine via la qualité des repas dans les écoles communales ;
 - Consolider la politique de prévention à l'attention des enfants et des jeunes : maladies sexuellement transmissibles, toxicomanie (tabac, alcool, drogues),... par une information accrue dans les écoles communales, les associations de quartiers, les clubs sportifs ;
- 2285
 - En partenariat avec les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) et les plannings familiaux de la commune ou des communes voisines, informer les élèves à la vie relationnelle sexuelle et affective en faisant appel à des intervenants extérieurs ;
 - En vue de lutter contre la solitude et de favoriser les échanges intergénérationnels, augmenter le nombre d'espaces publics de rencontre, et augmenter le nombre de plaines de jeux ;
- 2290
 - Lutter contre les nuisances sonores en favorisant la prévention :
 - établir un cadastre du bruit ;
 - limiter, par règlement de police, de manière mesurée et raisonnable, les nuisances sonores liées à l'importance et à la vitesse de la circulation ;
 - être proactif dans la gestion de la vie sociale et culturelle pour favoriser le respect réciproque (soirées, nuits, jours fériés, week-end, zones de détente ou de repos, foires, braderies, fêtes foraines ou villageoises ...) ;
 - veiller à assurer la prévention de la surdité dans les fêtes et concerts organisés dans la commune (limitation du niveau sonore, distribution de bouchons ...)
- 2295
- 2300

Augmenter les prises en charges des personnes précarisées

- 2305
 - Accroître les capacités de prise en charge du centre de santé mentale et créer des antennes locales dans les quartiers les plus démunis ;
 - Renforcer l'aide psycho-médico-sociale à apporter aux toxicomanes ;
 - Redynamiser et coordonner l'aide communale et du CPAS aux personnes âgées à domicile afin de permettre leur maintien à domicile;
- 2310
 - Dans le cadre des dérogations permettant l'accès aux logements sociaux, accorder la priorité aux familles dont les conditions de logement nuisent à la santé ;
 - veiller à développer les relais santé ou des dispositifs similaires pour réintégrer des personnes dans le circuit de soins, leur donner les informations nécessaires et les accompagner dans les processus et parcours parfois complexes ;
- 2315
 - Garantir un soutien suffisant, adapté et respectueux aux associations de patients et groupes de rencontre et d'entraide (par exemple les malades du cancer, les aidants proches, les associations de volontaires pour les soins palliatifs ...).

Solidarité internationale

CONSTATS

2320

La paix et la compréhension entre les hommes et les femmes d'ici et d'ailleurs passent essentiellement par une meilleure connaissance réciproque. Les relations avec le reste du monde peuvent paraître fort lointaines des préoccupations communales. Pourtant, à condition de le vouloir, la commune peut être le lieu d'une promotion très concrète de la participation des citoyens à la dimension mondiale.

2325

La solidarité internationale est également une manière d'accompagner la mondialisation et de ne pas laisser cette dernière uniquement dans les mains de l'économie. D'une certaine manière, c'est contribuer à la recherche d'une gouvernance qui dépasse les cadres nationaux. C'est favoriser le développement d'une conscience planétaire au niveau local, et comprendre la complexité des migrations.

2330

En 2015, l'ONU a établi 17 Objectifs de Développement Durable qui portent sur la période 2015-2030, ayant pour but le développement international. Ceux-ci doivent être un référent pour les décisions prises à l'échelon communal.

2335

PROPOSITIONS ECOLO-GROEN

2340

- Redonner un nouveau souffle à la solidarité internationale notamment en augmentant substantiellement le budget afin de disposer des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les propositions exposées, même sans subsides
- Maintenir au minimum un équivalent temps plein dans l'administration (pour développer une politique Nord/Sud) ;

2345

Action dans le sud

- Pérenniser les actions de développement réalisées au Sénégal ;
- Organiser un appel à projets destiné à toute la société civile présente sur Anderlecht ;
- Développer les partenariats entre communes (jumelages) avec des communes du Sud, qui peuvent fournir la base de contacts et d'échanges réguliers et mettre en œuvre diverses formes de coopération, techniques et éthiques ;
- Poursuivre et renforcer les relations internationales par la multiplication d'échanges d'expériences en matière de gestion des administrations communales, en privilégiant l'apprentissage mutuel ;

2350

2355

Action dans le nord

- Introduire des critères de respect des normes sociales et environnementales et des droits humains fondamentaux dans tout marché public, assortis de mécanismes de contrôle que l'entreprise sélectionnée met en œuvre une politique réelle de diligence raisonnable et de sanctions en cas de non-respect des clauses ;
- Favoriser l'alimentation locale durable, basée sur l'agriculture paysanne et l'agro-écologie, dans tous les marchés pertinents, en particulier dans les cantines scolaires, et introduire des critères de commerce équitable pour les produits venant des pays en développement ;
- Sensibilisation du public communal via des activités d'éducation ouvertes à toutes et tous (au centre culturel, dans les écoles), une place pour la littérature du Sud ou à des ouvrages consacrés aux relations Nord-Sud au sein de la bibliothèque communale, les organes d'information de la commune ;

2360

2365

- 2370
 - Faire le lien entre solidarité internationale et les migrations en soutenant les initiatives de solidarité internationale portées par les Anderlechtois issus des migrations ;
 - Coupler des projets communaux avec des appels à projet pour favoriser la diversité
- 2375
 - Maintenir et redynamiser le Conseil consultatif de Solidarité International, qui est un lieu de débats et d'échange d'informations entre tous les acteurs intéressés (fonctionnaires communaux, élus, habitants bénévoles, ONG, monde associatif,...). Ce groupe propose, rend des avis et décide des actions à mener ;
 - Soutenir la Quinzaine de la solidarité internationale, événement communal à la fois informatif, festif et culturel, qui vise à sensibiliser l'ensemble des habitants à ces questions ;
- 2380
 - Rentrer dans le processus « Commune du Commerce équitable » ;
 - Accorder une attention particulière à la sensibilisation du milieu scolaire en intégrant cette problématique dans le projet éducatif des établissements scolaires. Un travail d'information et d'éducation devrait être mené dans les écoles, les associations et les bibliothèques communales ; Campus Plein Sud (Erasme, CERIA, ISIB, Erasmus Hogeschool, etc.) ;
- 2385
 - Rechercher à faire le lien entre la cohésion sociale et les migrations ;
 - En lien avec les Accords de Paris (COP21) sensibiliser les acteurs anderlechtois aux impacts du changement climatique au nord comme au sud et inclure la dimension climatique dans l'appel à projet.
- 2390

| |
|--------------|
| Sport |
|--------------|

2395 **CONSTATS**

Le sport, au sens large du terme, joue incontestablement un rôle important dans la société. Pour notre commune, connue internationalement pour des raisons sportives, le sport doit avant tout être un moyen d'action pour satisfaire différents objectifs qui s'intègrent dans le cadre, plus large, du projet politique :

2400

- *Utiliser le sport dans sa dimension collective, comme source d'intégration sociale et, pour les plus jeunes, d'apprentissage de règles, d'écoute de l'autre, de participation à la vie d'un groupe ;*

2405

- *Faire du sport un moyen d'émancipation individuelle : l'éveil par l'activité psychomotrice pour les jeunes enfants, l'apprentissage d'une maîtrise, voire d'un dépassement de soi ou d'une meilleure acceptation de soi-même pour les plus grands ;*
- *Utiliser le sport dans sa dimension sociale de loisirs.*

2410

La Commune d'Anderlecht possède un potentiel sportif important, tant en termes d'infrastructures que de clubs ou d'associations qu'il convient de soutenir et de développer.

PROPOSITIONS D'ECOLO - GROEN

2415

Une politique sportive « du sport pour tous »

- Veiller à diversifier les disciplines sportives disponibles sur le territoire ;
- Promouvoir le sport féminin en garantissant une accessibilité aux infrastructures sportives par des groupes de femmes ;

2420

- Développer une politique du « sport pour tous », en veillant tout particulièrement au développement du sport pour les femmes, les aînés, les personnes handicapées et en veillant à promouvoir l'interculturalité, notamment lors de la répartition des subsides.

2425

- Maintenir l'Assemblée Générale des clubs sportifs en tant que lieu d'échanges et de concertation des sportifs pour la définition des priorités politiques en cette matière ;
- Développer une communication pro-active sur l'existence des clubs sportifs communaux

2430

- Organiser début septembre ou fin juin (profiter des jours blancs) une « journée du sport » dans les écoles afin d'y faire découvrir les sports et les clubs communaux ;
- En lien avec le Mémorial Van Damme, organiser des compétitions d'athlétisme sur des places publiques, ainsi qu'une journée de compétition pour les jeunes au Stade Jesse Owens ;

2435

- Organiser des Jeux olympiques Anderlechtois

Un soutien aux associations et aux clubs sportifs

2440

- Développer une politique pro-active de résolution du problème du manque d'infrastructures des clubs sur le territoire communal
- Etendre l'action du service communal des sports à un rôle de conseiller à la gestion des clubs sportifs et offrir une aide administrative aux clubs qui en font la demande ;

- Augmenter les subsides aux clubs sportifs en orientant prioritairement ceux-ci pour les clubs sportifs qui privilégient la qualité de la formation, l'ouverture à tous, la mixité,... ;
- Associer les clubs à la gestion des infrastructures mises à leur disposition.

Un soutien aux familles à faibles revenus

- Maintenir et étendre les dispositifs d'aides financières à destination des plus démunis, pour que le coût ne soit pas un frein à la pratique sportive.

Des infrastructures sportives de qualité

- Faire un cadastre des infrastructures existantes, quelle que soit l'institution responsable de celles-ci (COCOF, FWB, commune, privé...);
- Améliorer la rencontre de l'offre et de la demande d'infrastructure, en créant un guichet unique pour le sport communal ;
- Entretenir plus régulièrement les infrastructures sportives dans l'espace public ;
- Proposer des parcours santé dans les parcs, pour les aînés aussi ;
- Compléter l'infrastructure sportive communale par la création d'une salle omnisports digne de ce nom ;
- Développer le sport et les infrastructures sportives (aquatiques ou non) aux abords du canal ;
- Maintenir et étendre l'ouverture gratuite des terrains et des infrastructures communales aux écoles, clubs, groupes et associations de jeunes ;
- Mener une politique de location des infrastructures sportives qui ne soit pas un obstacle à la pratique du sport ;
- Poursuivre la création, la rénovation des petites infrastructures de quartier : plaines de jeux pour enfants, terrains de pétanque, terrain de basket-ball et de volley-ball, terrains multisports, ... permettant la pratique de sports par tous et dans tous les quartiers ;
- Poursuivre la rénovation des grandes infrastructures sportives sur base d'un plan quinquennal défini en partenariat avec les clubs sportifs et la Région de Bruxelles-capitale ;
- Soutenir les skateparks et les parcours de BMX existants sur le territoire ;
- Poursuivre la signalisation des parcours de marche, de jogging et de vélo dans les parcs et zones sportives ou rurales ;
- Définir des relations sportives et financières claires avec le Royal Sporting Club d'Anderlecht, qui comprennent notamment un objectif d'intégration sociale ;
- Poursuivre et développer le projet d'insertion sociale et d'épanouissement des jeunes par le sport « Foot Etude Famille d'Anderlecht » (FEFA) mené en collaboration avec le R.S.C.A. et l'Athénée Da Vinci. Soutenir et initier d'autres projets de ce type.

| |
|------------------|
| Urbanisme |
|------------------|

2485 **CONSTATS**

Les prévisions pour 2025 annoncent une population de 129.000 habitants à Anderlecht, soit une augmentation de 12.800 habitants ou encore de 11%, nettement supérieure à la moyenne régionale (8,3%). Un des enjeux est donc de trouver un juste équilibre entre le besoin d'espace pour le logement, les bureaux, les déplacements et les activités économiques et des espaces verts afin de maintenir la qualité de la vie. Un autre enjeu est le maintien à Bruxelles de sa classe moyenne.

2490 *L'objectif est de répondre aux défis du 21^e siècle, à savoir l'essor démographique, les changements climatiques, les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable, une nouvelle mobilité basée sur les déplacements doux, la cohésion sociale et le développement économique, le maintien de la biodiversité et la restauration des écosystèmes.*

PROPOSITIONS ECOLO - GROEN

2500

Une planification stratégique et contrôlée

- Développer des projets d'éco-quartier, projets durables incluant la mobilité, l'énergie, le logement, l'emploi, l'idée du vivre ensemble, la sécurité mais aussi l'enseignement, l'accueil de la petite enfance et la place des aînés ... Pour que ces projets deviennent des exemples de développement durable, il conviendra de coordonner ces politiques, dans le cadre de la vision stratégique imaginée pour la commune.
- Développer un projet ambitieux pour le centre historique de la commune, en se basant sur la récente étude sur la redynamisation de l'hyper-centre d'Anderlecht ;
- 2510 • Localiser les activités économiques en fonction de leur accessibilité :
 - privilégier l'implantation d'activités tertiaires de type bureaux aux abords immédiats des nœuds de communication ;
 - privilégier l'implantation d'activités économiques mixtes (non industrielles de type petit artisanat ...) dans le tissu urbain grâce à la
 - 2515 ○ réhabilitation d'anciennes friches ;
 - favoriser les commerces de proximité comme réelle alternative aux grandes surfaces et situer les centres commerciaux en extension de sites existants ou dans des projets urbains directement greffés sur les rues commerçantes existantes ;
 - 2520 ○ protéger les espaces agricoles et naturels.
- Réaménager les friches et dents creuses, tant pour le logement et l'activité économique que pour une vocation récréative ;
- Promouvoir le développement de projets d'éco-construction ;
- Requalifier et protéger les cités-jardins, notamment par l'instauration d'un
- 2525 règlement d'urbanisme ;
- Renforcer le contrôle de la mise en œuvre des permis accordés et des infractions urbanistiques ;
- Activer des périmètres de préemption dans les zones où la commune souhaite intervenir ;
- 2530 • Travailler en collaboration avec les communes voisines pour toute une série de services et de structures, de manière à réduire les coûts des projets et en améliorer l'efficacité (par exemple : piscines, commerces, centrales d'achats, infrastructures sportives, régies foncières ...) ;

- 2535
- Prévoir suffisamment d'équipements collectifs (parcs, crèches, écoles, ...) dans les quartiers en expansion démographique. Anticiper la mobilité douce et en transport en commun à partir de ces quartiers.

Une politique urbaine concertée

- 2540
- Associer les habitants aux enjeux urbanistiques communaux (en amont des permis). Un soutien logistique et méthodologique pourra être apporté par la Maison de la Participation ;

- Veiller au respect des délais lors de la délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement ;

- 2545
- Améliorer l'information du citoyen et des demandeurs de permis afin de rendre les législations plus compréhensibles et abordables par chacun : création de guichets de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, accès aux plans, schémas et règlements sur le site internet de la commune ;

- Améliorer l'information et le fonctionnement des enquêtes publiques et des commissions de concertation ;

- 2550
- Imposer la présence de représentants des habitants dans les comités d'accompagnement des PPAS, des études d'incidence ;

- Organiser avec les habitants des réunions de participation en dehors des procédures légales classiques (réunions d'information préalable aux enquêtes publiques ...) sur les besoins et l'avenir de leur quartier, sur les orientations stratégiques de la commune ...;

- 2555
- Soutenir la vie associative (associations d'habitants, comités,...) et encourager la formation de nouvelles associations.

2560 Une priorité à la rénovation du patrimoine dans un environnement sain :

- Accélérer la rénovation du patrimoine communal en limitant la démolition de bâtiments communaux aux cas extrêmes où toute rénovation sera devenue impossible;

- 2565
- Tous les moyens de lutte contre les immeubles et terrains à l'abandon seront activés :

- Inciter les propriétaires à rénover leur bien et à le confier à une AIS (Agence Immobilière sociale) ;

- Encourager l'occupation des logements au-dessus des commerces ;

- Faire mieux appliquer la taxe sur les immeubles inoccupés ;

- 2570
- Recourir aux subsides régionaux pour l'acquisition et la rénovation d'immeubles abandonnés, au besoin par expropriation ;

- Mettre en œuvre le mécanisme de gestion publique tel que le prévoit le Code du logement ;

- 2575
- Multiplier et embellir les espaces publics, leur donner une vocation sociale dans les quartiers existants (lieux de rencontre, espaces favorables au développement de la biodiversité, potagers urbains, plaines de jeux, espaces sportifs, fontaines,...) ;

- Développer des espaces verts ;

- Exiger des charges d'urbanisme pour tout grand projet;

- 2580
- Soutenir le commerce de proximité pour assurer la revitalisation des noyaux commerciaux ;

- Diminuer l'emprise de l'affichage publicitaire ;

- Participer de manière dynamique à la protection et à la promotion des monuments et sites situés sur le territoire de la commune et accorder une attention particulière au petit patrimoine ;

2585

2590

- Implanter des œuvres d'art dans l'espace public (sculptures, graphes,...) et les bâtiments communaux ;
- Prendre en compte la problématique « eau » dans les nouveaux projets en favorisant les « projets verts » tels que les toitures vertes, la création d'espaces verts perméables, les parkings semi-drainants.